

Le Petit Journal

MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ paraissant toutes les semaines

1^{re} Année — N° 30

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

3 Juillet 1904

ABONNEMENTS POUR LA FRANCE
Six mois 3 fr. 50
Un an 6 fr. »

RÉDACTION — ADMINISTRATION — ANNONCES
Paris, 61, rue Lafayette, Paris
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

ABONNEMENTS (UNION POSTALE)
Six mois 4 fr. 50
Un an 8 fr. »

UNE CASERNE QUI... SOMBRE !

Un accident, qui aurait pu avoir les plus graves conséquences, vient de se produire dans le port de Toulon.

On sait que, faute de place dans les casernes existantes et par suite du manque de crédits pour en construire de neuves, une partie des

troupes de la brigade d'infanterie coloniale en garnison à Toulon est logée au fond du port de guerre, dans la darse dite de Missiessy, dans d'anciens vaisseaux en bois.

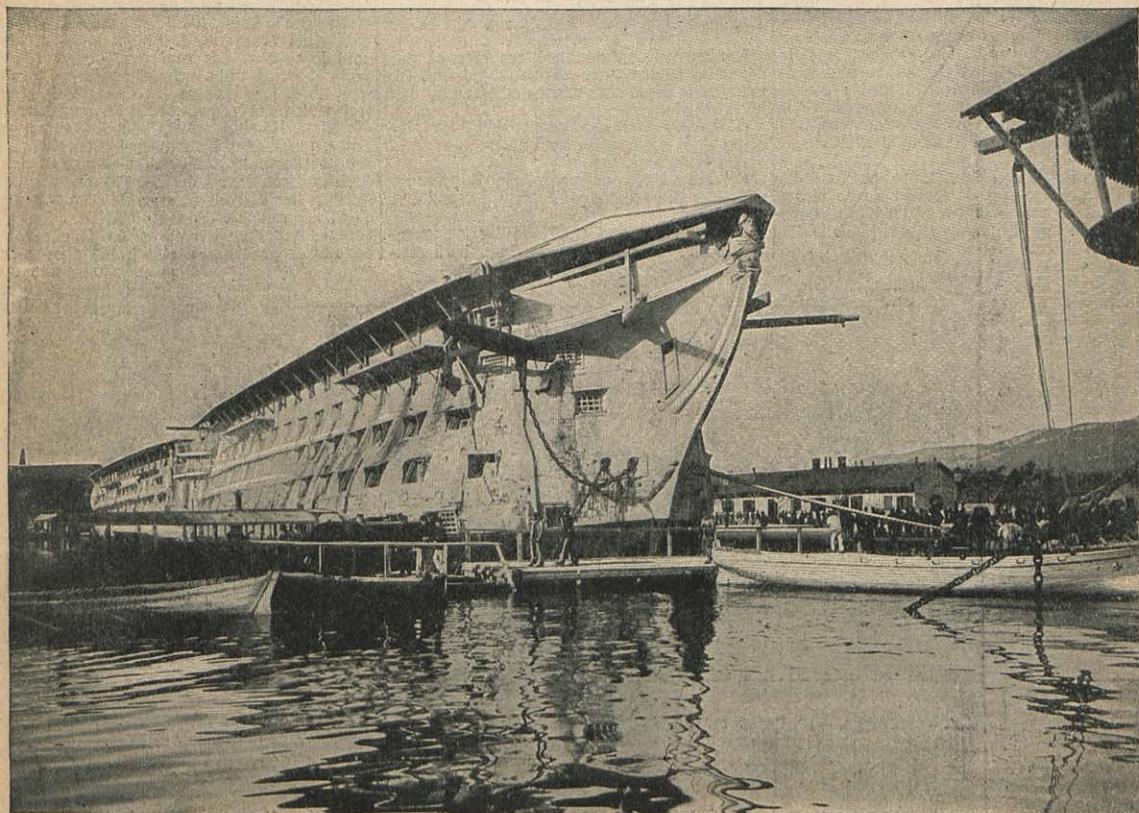
Ces vieux navires, qui laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la salubrité, sont, en plus, par suite de leur vétusté (ils datent presque tous de la guerre de Crimée ou même d'avant), sujets à tous les malheurs.

C'est ainsi qu'il y a peu de temps encore, l'un d'eux, le *Castiglione*, a été détruit par un

incendie, qui a aussi endommagé le vieux vaisseau à trois ponts le *Souverain*, qu'il y a peu d'années encore, les marins admiraient lorsque, vaisseau-école des canoniers, il entra toutes voiles dessus dans la rade de Toulon.

Cette fois, c'est le vaisseau le *Mars*, anciennement nommé le *Masséna*, qui a coulé, par suite d'une voie d'eau, qui s'est déclarée inopinément dans ses œuvres vives.

Le samedi 18 Juin, au réveil, plusieurs des



LES CASERNES FLOTTANTES DE TOULON

MANIOC.org
ORkidé

(Phot. Bougault.)

deux cents hommes du 8^e colonial casernés à bord du *Mars* crurent s'apercevoir que la ligne de flottaison du ponton semblait plus près de l'eau que de coutume. Et, en effet, au bout de quelques instants, il parut évident à tous que le vaisseau s'enfonçait lentement, mais régulièrement.

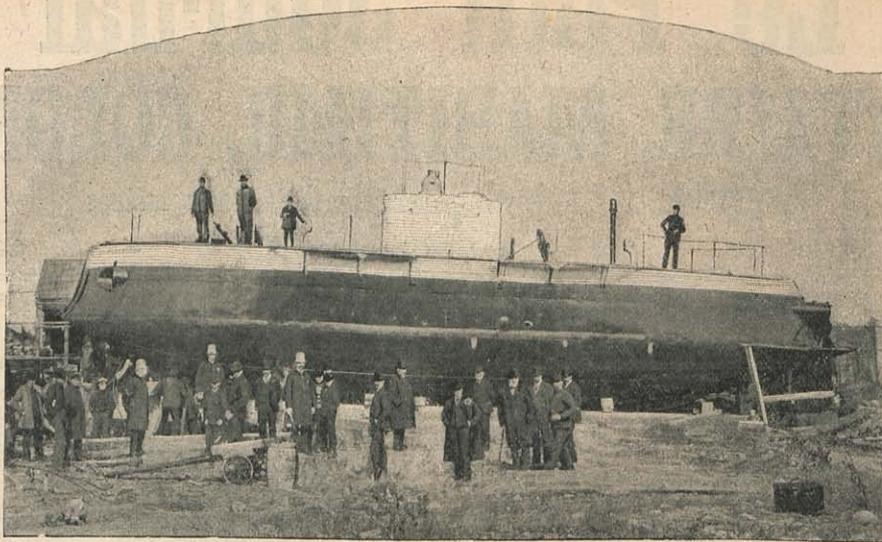
L'alarme fut aussitôt donnée. Et pendant que les marsouins déménageaient à la hâte leurs effets et le matériel du régiment placé à bord du *Mars*, la direction du port, prévenue, expédiait sur les lieux le remorqueur le *Coudon* et les citernes à vapeur *Jouvenot* et *Tornade*. En même temps, le bateau-pompe attaché au ponton se mettait en fonctions. Mais tous les moyens furent inutiles, et on dut renoncer à songer à vider l'eau qui s'introduisait dans la cale avec rapidité, par les fissures de la coque entièrement pourrie.

Actuellement, le *Mars* repose au fond de l'eau, d'où, vu le peu de solidité de sa membrure, il sera probablement impossible de le relever. On sera, dans ce cas, obligé de le dépecer sur place.

Mais on ne peut pas songer sans frayer à ce qui se serait produit si le navire, au lieu de couler en plein jour, se fût rempli pendant la nuit, au moment où les deux cents hommes qui le contenaient dormaient profondément. Il est probable que, réveillés en sursaut par l'envahissement de l'eau, ils se fussent précipités en désordre vers les panneaux et les sabords, où un encombrement fatal eût presque sûrement été le point de départ de nombreux accidents.

II.

Le Petit Journal MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL doit se trouver chez tous les correspondants du Petit Journal sans exception.



Le sous-marin américain « PROTECTOR »

LE « PROTECTOR »

Les journaux ont annoncé, ces jours-ci, puis démenti, l'achat, par le gouvernement du mikado, de deux sous-marins américains, dont le *Protector*.

Ce dernier a fait beaucoup parler de lui, il y a quelques mois, lors de ses essais qui paraissent avoir réussi.

Comme tous les sous-marins, il présente, dans ses dispositions principales, l'aspect d'un cigare.

La superstructure renferme les compartiments à air comprimé et les réservoirs à gazole.

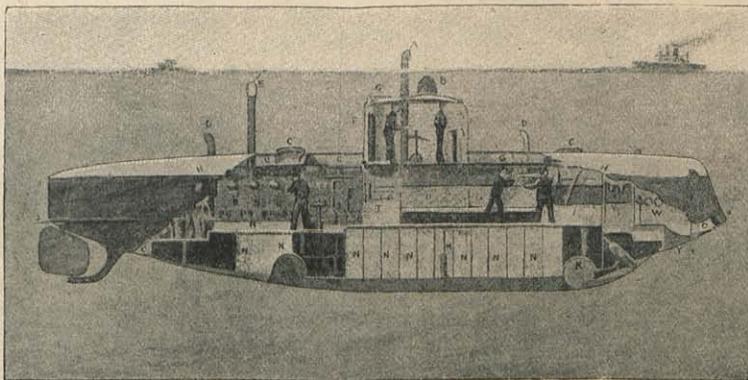
hauteur qu'il veut: Quand le bâtiment est près d'atteindre le fond, les deux rouleaux encastés dans la coque, à l'avant et à l'arrière, sont descendus. Ces rouleaux, pourvus d'une pelle centrale, qui s'incise dans le sol, protègent le bateau contre les dangers de chocs trop violents et lui permettent de conserver sa direction. Ils sont munis de compteurs qui enregistrent les distances parcourues.

Le *Protector* a 19 m. 80 de long et 3 m. 35 de large au milieu. Il déplace 170 tonnes à l'immersion totale. La puissance de ses deux machines à gazole est de 250 chevaux. Les accumulateurs ont une force de 75 chevaux; cette force peut être portée à 100 chevaux et son action à une durée de quatre heures. Il est mû par deux hélices renversables. Pendant l'immersion, il file 6 nœuds. A la surface, sa vitesse est de 8 nœuds et de 10 lorsque le moteur électrique agit également.

Grâce à la réserve de gazole, il peut évoluer dans un rayon de 1,000 milles.

La partie habitable est précédée, à l'avant, de la chambre des plongeurs, d'où il est possible de pénétrer dans la mer, pour couper des câbles, poser des mines ou des contre-mines, ou se sauver, en cas d'avarie du bateau.

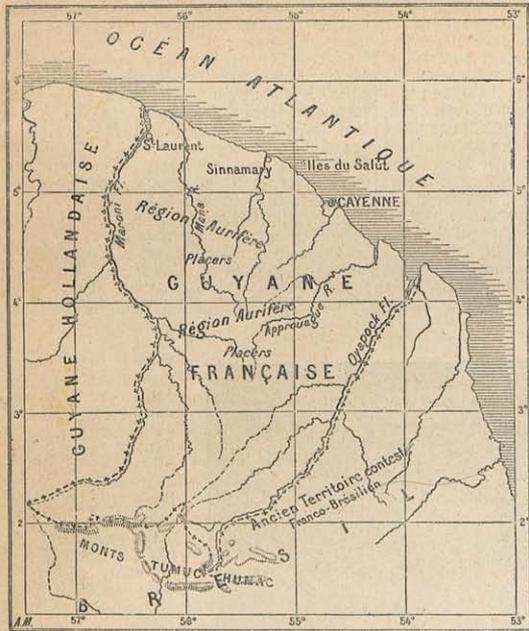
Toutes les parties du *Protector* sont reliées par le téléphone, dont l'appareil est installé à l'arrière. Les câbles, en contact avec un fil extérieur,



A. Omniscope. — B. Capot cuirassé. — C. Hublots. — D. Ventilateurs. — E. Tuyau pour l'expulsion des gaz des machines. — F. Tourelle de commandement. — G. Réservoirs de gazoline et compartiment à air comprimé. — I. Tubes lance-torpilles. — J. Gouvernail horizontal. — K. Roues. — L. Quille mobile. — M. Appareil pour détacher la quille mobile. — N. Accumulateurs. — O. Anères. — P. Citernes-réservoirs. — Q. Moteurs. — R. Machine. — S. Tuyau de pression. — T. Chambre des provisions et cuisine électrique. — U. Lits enroulés dans les parois. — V. Ventilateur. — W. Chambre des plongeurs. — X. Ouverture à plongée. — Poste de plongée.

Coupe montrant la disposition du « PROTECTOR »

ORKidé



La Guyane française

L'armement du sous-marin américain consiste en cinq torpilles, dont trois placées dans les tubes.

L'éclairage est électrique. Mais lorsque le temps est beau, d'épaisses lentilles de verre permettent de voir suffisamment clair jusqu'à une profondeur de 14 mètres.

La ventilation et l'aération normales durent deux heures; puis, on a recours à l'air comprimé.

L'immersion s'opère de deux manières :
1° Par l'introduction d'eau comme test;
2° Par les ailettes ou nageoires.

La plongée, jusqu'au pont, dure deux minutes; l'immersion de la tourelle, trois autres minutes; l'immersion totale ne demande plus alors que quelques secondes. Elle s'obtient par la mise en action des ailettes.

Le gouvernail horizontal permet de corriger la hauteur de l'immersion sans avoir recours au lest; le gouvernail vertical donne la direction.

L'émerison s'obtient :

- 1° Par l'expulsion de l'eau;
- 2° Par les ailettes;
- 3° Par la chute des deux poids de 1,000 kilos, encastrés sous la coque;
- 4° Enfin, par la chute automatique de la quille mobile.

La tourelle du *Protector* est surmontée d'un *omniscopie*. Il comprend à sa partie supérieure cinq lentilles, dont quatre

petites fixes et une mobile plus forte et d'une puissance beaucoup plus grande. Les quatre petites servent à fouiller l'horizon. Au moyen de la cinquième, qui est graduée, le commandant lit les images reflétées sur les petites avec leur position exacte.

Dans la tourelle, une boussole, à rose transparente, permet d'observer l'aiguille aimantée, aussi bien d'en bas, pendant l'immersion, que d'en haut, pendant l'émerison.

Disons, pour conclure, que le *Protector* a fait, à plusieurs reprises et par ses propres forces, des courses de plusieurs centaines de milles.

JEAN BRETZ.

Le Pays de l'or

LA GUYANE FRANÇAISE

La Guyane française est une vaste forêt peu connue, inhabitée à l'intérieur et assez peu peuplée sur la côte. Elle présente la forme d'un triangle, dont la base est constituée par la côte, d'un développement total de 350 kilomètres environ, et dont le sommet se trouve aux monts Tumuc-Humac, sur cette chaîne inconnue qui sépare les Guyanes du bassin de l'Amazone, à 400 kilomètres de la côte. Sa superficie totale peut être évaluée à 120,000 kilomètres carrés.

La population est d'environ 25,000 habitants, non compris les transportés: sur cette population, plus de la moitié est concentrée à Cayenne; le reste est réparti entre les localités situées près de la côte, sur les diverses rivières.

Dans cet immense territoire, la circulation n'est pas facile. En dehors des rivières, il n'y a aucune voie de communication: pas de voie ferrée (à part deux petits tronçons d'intérêt



Indien Galibi, d'une des rares tribus indigènes de la Guyane

purement local), pas de route, quelques très rares sentiers et une piste dénommée avec plus d'emphase que de justesse « Route Coloniale, numéro 1 ». Quant à la navigation sur les rivières, elle n'est ni rapide, ni confortable. On campe la nuit sous des carabets, abris en planches et en feuilles.

À six heures du matin, on recharge dans les pirogues le matériel du campement, puis vers sept heures on repart à 2 kilomètres à l'heure, parfois moins si le courant est rapide. Quelquefois même, on doit s'amarrer et attendre plusieurs jours que le courant soit devenu moins violent. Après six heures de voyage environ dans ces pirogues, qu'un mouvement trop brusque suffit à chavirer, on a parcouru 40 à 45 kilomètres, rarement plus.

Il ne reste alors qu'à camper de nouveau et à attendre le lendemain. Outre son manque de confortabilité et sa lenteur, ce mode de transport présente encore l'inconvénient d'être extrêmement onéreux. Le transport d'une tonne à environ 150 kilomètres de la côte coûte près de 1,000 francs si l'on tient compte non seulement du salaire des canotiers et des vivres qu'on leur fournit, mais encore du déchet inévitable en cours de route.

Cette difficulté des transports a été le plus réel obstacle au développement de la Guyane: obstacle nullement insurmontable du reste et dont l'initiative privée a commencé à surmonter. Certaines exploita-



Un coin de Cayenne: le canal Laussat

MANOCORNS
ORKIDÉ

tions ont déjà organisé des services par cha-
loupes à vapeur et amélioré ainsi les transports
dans une grande mesure, à la fois comme rapi-
dité et comme économie.

**

Le nombre des sociétés ayant pour objet l'ex-
ploitation de l'or en Guyane est actuellement
assez restreint: il tend cependant à augmenter
et ce fait aura certainement une heureuse in-
fluence, parce que, seules, des sociétés disposent
de moyens d'action assez puissants pour intro-
duire des améliorations durables et faire œuvre
de longue haleine. Aujourd'hui, la majeure par-
tie de l'or produit par la Guyane est le résultat
de l'exploitation par groupements de 6 ou 10
Guyanais ou Antillais. L'« expédito » — c'est
le nom consacré — est généralement plus riche
en bonne volonté et en épargnes qu'en ar-
gent comptant.

Après quinze jours, vingt jours, parfois
trente jours et plus de voyage, l'expédition
atteint le coin qu'elle
avait en vue. Les vi-
vres sont déjà bien
entamés et il s'agit de
ne pas perdre de temps.
Quelques battées pour
s'assurer de la ri-
chesse, puis on abat
des arbres, on fait les
planches destinées au
« sluice », le barrage
sommaire qui amènera
l'eau et, siôt le
« sluice » monté, on
commence l'exploita-
tion. Le sluice est un
long couloir en bois de
35 à 40 mètres, dans
lequel l'alluvion aurifère
est déversée à
la pelle et lavée par le
courant d'eau. L'or s'y
dépose par suite de sa
plus grande densité.

Vous pensez bien
que l'expédition a en
tête d'autres soucis
que de faire une pros-
pection sérieuse ou
une installation défini-
tive. Il faut seulement
produire le plus d'or
possible jusqu'au jour
prochain où l'épuisement
des approvisionne-
ments obligera à
abandonner les chan-
tiers et à redescendre
à la côte.

Si primitive que soit la méthode, le sol de
la Guyane est tellement riche que nombre de
ces exploitants au jour le jour ont réalisés de
véritables fortunes: dans les terres vierges,
certaines de ces expéditions recueillaient 10,
15 ou 20 kilos d'or en quelques semaines (1).

Une petite expédition par la Cayenne avec
des moyens très restreints, a donné l'eu à une
odyssée bien typique, qui a divertit toute la co-
lonie. Ses deux organisateurs avaient mis à la
tête du personnel de l'unique pirogue qui por-
tait les hardis chercheurs un jeune créole qui
tomba malade dès les premiers jours de la mon-
tée et qui laissa comme chef un des noirs compo-
sant l'expédition.

Deux mois après, ce dernier revenait à
Cayenne et déclarait à ses mandants que, mal-
gré une série de déveines, il était arrivé à réa-

liser net 4 kilogrammes d'or, qu'il leur rappor-
tait fidèlement. Ces 4 kilogrammes (valeur
10,800 francs), couvrant à peu près deux fois
les frais primitifs de l'opération, les bailleurs de
fonds étaient sur le point de s'en contenter et
de donner quitus au bonhomme, lorsqu'un né-
gociant de la ville les prévint que ce même in-
dividuel venait de lui offrir, à l'instant, 9 kilogrammes
au prix de maraudage, c'est-à-dire pour environ
la moitié de la valeur réelle de l'or brut. Natu-
rellement, on arrêta le délinquant, on le presse
de questions, il finit par avouer, et, pour étouf-
fer l'affaire, il proposa de renoncer à la part lui
revenant dans ces 9 kilogrammes, pourvu qu'on
lui donne quitus. C'est ce qu'on fit, un peu trop
rapidement cependant, car on apprend, peu de
jours après, que ce fidèle dépositaire s'était déjà
délesté en route de 7 kilogrammes, à Saint-

première du peu d'essor pris par la Guyane. Le
raisonnement est cependant faux ou tout au
moins incomplet.

Certes l'industrie aurifère ne peut suffire à
assurer à elle seule le développement général
de la Guyane: pour atteindre la prospérité à
laquelle celle-ci est en droit de prétendre, il lui
faut des voies de communication, des cultures,
des exploitations agricoles, sans parler des in-
dustries annexes qui surgissent d'elles-mêmes
dans un pays riche et actif. Il faut que notre
colon ne cesse d'être un simple entrepôt des mar-
chandises importées, et qu'elle produise par-
ticulièrement ce qui lui est nécessaire. Mais c'est
précisément l'exploitation de l'or qui doit faire
les frais de la mise en valeur: c'est cette exploi-
tation, devenue, au lieu d'une routine indivi-
duelle, une véritable industrie moderne, qui

permettra l'établisse-
ment des routes, des
voies ferrées, l'aména-
gement des ports, l'or-
ganisation de commu-
nications régulières, et
en général tous les
travaux d'intérêt gé-
néral indispensables, et
dont ensuite profiteront
les exploitations agri-
coles.

D.

La sécurité maritime dans la brume

De tous les dangers
de mer, la brume est
sans contredit le plus
terrible: c'est à elle
qu'on doit ces effroya-
bles collisions dont un
des plus mémorables
exemples est le nau-
frage de la *Bourgoigne*.
Ne pas voir, quoi de
plus redoutable, sur-
tout avec les vitesses
atteintes aujourd'hui
par les « lévriers de la
mer »?

Contre ce péril, on
a donc songé à en-
ployer les appareils
phoniques; et il faut
reconnaître que sif-
flets, cloches, cornes,
sirènes, ont rendu à la marine de réels servi-
ces. Mais, fort souvent aussi, tous ces appareils
sont inutiles, parce que la brume donne lieu à
des phénomènes, encore inexplicables, dont la
conséquence est une erreur d'interprétation de
la direction du son. Il s'agissait donc, ce fait
maintes fois constaté, de trouver une méthode
sûre de conduite dans la brume, c'est-à-dire
indépendante de la direction même des sons.

Cette méthode, le regretté ingénieur Brunel
la trouva en formulant le principe tout simple,
qui triompha certainement, celui de la nature
du son (grave ou aigu).

Malheureusement, dans le passage des théo-
ries à la pratique, Henri Brunel, qui présentait
son système en 1902, au Congrès de Nantes,
compliquait sa propre découverte et ne tenait
pas assez compte d'exigences que, seuls, pou-
vaient prévoir des gens de mer. Son mérite
n'en reste pas moins de l'origine de l'invention,



Un chantier sur les mines d'or de la Guyane

Le canal en bois appelé « sluice », où le métal précieux se sépare de la boue

Laurent du M. roni. En fait, l'expédition avait
produit 20 kilogrammes sur lesquels les bail-
leurs de fonds n'ont eu sauvé que 13, et ils
peuvent encore s'estimer heureux, car beau-
coup d'autres n'en peuvent dire autant.

**

L'exploitation de l'or est aujourd'hui la seule
industrie de la Guyane. C'est elle qui alimente
presque exclusivement le commerce de Cayenne
ou des localités de la côte, qu'il s'agisse d'ap-
provisionnement à expédier sur les placers ou
d'articles achetés par les placériens à leur
retour. Les Guyanais, qui ont eu sous les yeux
de fréquents exemples de fortunes rapides réa-
lisées dans l'exploitation aurifère, ne sont guère
disposés à s'adonner à la culture ou à l'indus-
trie agricole ou forestière, occupations pénibles
aussi et d'un rendement moins immédiat. C'est
ce qui a pu faire dire que l'or était la cause

(1) Extrait d'un ouvrage de M. Levat, ingénieur.

toute française d'ailleurs. Il était en effet réservé à un autre de nos compatriotes, le capitaine au long-cours Basroger, excellent marin, électricien et mécanicien en même temps, de rendre pratique la mise en action du principe, formulé par Brunel, de la nature des sons.

Marin, Basroger commença par déclarer qu'il fallait respecter les signaux phoniques actuellement en usage (1 coup sec, grave ou aigu : je viens sur tribord ; 2, je viens sur bâbord ; 3, je fais arrière ; 4 coup long, je continue ma route).

Cela posé, Basroger a construit son « avertisseur de route », dont nous donnons ici même l'image, et qui, relié aux appareils producteurs de sons (sirènes, sifflets, etc.), fournit à volonté le grave ou l'aigu. Pour indiquer sa route, l'on n'a qu'à porter l'index sur la règle au point correspondant ; on tourne la manivelle, et ce mouvement détermine la production des sons, graves ou aigus, d'après la route que l'on fait, dans les seize aires de vent du compas.

Pour bien expliquer la possibilité simple de ce système, appelons *g* le son grave et *a* le son aigu ; le tableau suivant montrera toute l'économie de la combinaison imaginée par M. Basroger :

Nord: gag Ouest: gga Sud: aga Est: aag
 N.-N.-O.: ga O.-S.-O.: gga S.-S.-E.: ag E.-N.-E.: aagg
 N.-O.: ga S.-O.: gga S.-E.: agg N.-E.: aagg
 O.-N.-O.: gaaa S.-S.-O.: gaga E.-S.-E.: aggg N.-N.-E.: aagg

En rivière : 1 coup grave long suivi d'un sec bref ; je monte ; 4 coup aigu long suivi d'un grave court ; je descends.

Outre que l'on peut apprendre facilement cette combinaison par des remarques dont il nous paraît inutile d'occuper le lecteur, on peut

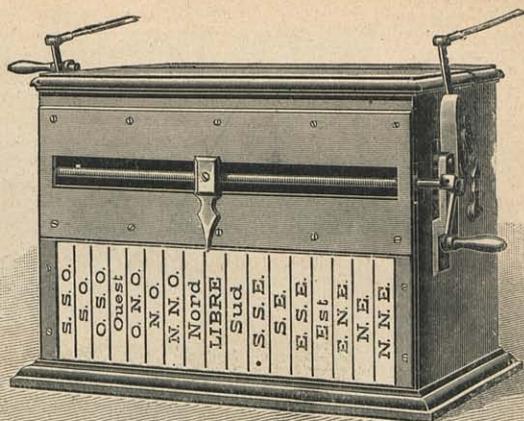
encore obvier à toute erreur d'interprétation par un coup d'œil sur les routes gravées de l'avis-tisseur.

Cette présentation de l'appareil et de la combinaison Basroger, toute brève que nous l'ayons faite à dessein, suffit à faire comprendre ce résultat inappréciable : l'indication certaine de la route, par la nature même du son, et indépendamment de la direction des ondes sonores.

Donc, possibilité de manœuvrer en conséquence et impossibilité presque absolue des collisions.

Est-ce à dire que cette admirable trouvaille ne pourra être perfectionnée ? Non ; les progrès de la science étant indéfinis, tout paraît susceptible de perfectionnement. Mais, telle quelle, l'invention Basroger mérite l'estime de tous les Français et de tous les marins, au double point de vue patriotique et humanitaire.

Appareil inventé par le commandant BASROGER, pour signaler la route d'un navire dans la brume



LEON BERTHAUT.

L'ESCADRE RUSSE DE LA BALTIQUE ira-t-elle en Chine ?

L'envoi d'une force navale telle que la Russie la prépare dans ses chantiers de Cronstadt, en un point du monde situé presque aux antipodes (exactement à 13,000 milles marins ou 24,000 kilomètres, en prenant la seule route possible, celle de Suez), est-elle une entreprise possible ?

Telle est la question que se posent actuellement tous ceux que passionne la grande lutte entamée dans ces mers lointaines.

Nous allons essayer sinon d'y répondre, ce qui serait outrepassant, au moins d'établir pour nos lecteurs le pour et le contre d'une expédition autour de laquelle les opinions les plus diverses se sont fait jour.

Les raisons qui militent en faveur de cette expédition sont de la plus haute importance. Il est clair que l'arrivée, sur le théâtre des opé-

rations, d'une force navale de 6 cuirassés et de 6 croiseurs donnerait à l'action navale russe une prédominance qui pourrait changer la face de la guerre en coupant les armées japonaises de toutes communications avec leur base. L'escadre japonaise sera, en effet, à ce moment, à bout de forces, le matériel naval étant, par sa délicatesse, hors d'état de supporter, pendant de longs mois, sans visites ni réparations, l'effort énorme que l'amiral Togo a imposé à sien.

Il est donc raisonnable de penser que l'escadre de Port-Arthur, celle de la Baltique et celle de Vladivostok réunies auraient raison de la flotte japonaise à bout de souffle.

Par contre, si l'escadre russe doit trouver, à son arrivée, Port-Arthur, et, par conséquent, l'escadre qui y est renfermée, aux mains des Japonais, rien n'existe plus des considérations que nous venons d'indiquer.

La flotte japonaise, si affaiblie qu'elle soit, pourra encore lutter avantageusement contre une force fatiguée par une très longue traversée. Cette force devra entrer en lutte avec un adversaire aguerri et enflammé par ses victoires précédentes, et, enfin, elle trouvera entre les mains de ses ennemis le seul point d'appui sur lequel elle puisse compter et qui lui est tout à fait indispensable.

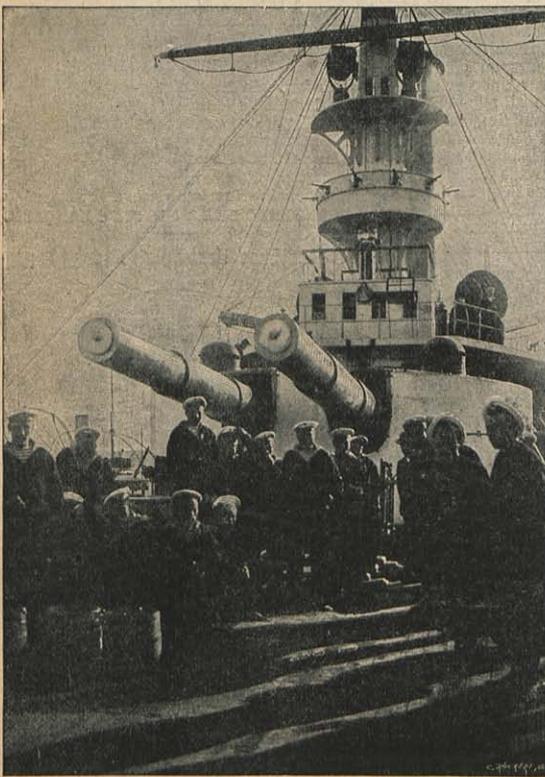
Après cet examen sommaire des considérations tactiques, abandonnons le côté pratique.

En temps de paix, rien de plus facile que de conduire une escadre de 12 bâtiments à un point de la terre fort éloigné, il est vrai, mais par une route jalonnée de nombreux et excellents ports, où l'on trouve à volonté non seulement les approvisionnements de toute sorte nécessaires au ravitaillement, mais encore tous les moyens de procéder, dans des relâches qu'on peut rendre aussi longues qu'on le désire, aux visites, aux réparations indispensables.

Le fait de la guerre déclarée change tout cela.

L'escadre russe en marche ne trouvera devant elle que des ports neutres où le combustible comme la permission de séjourner lui seront strictement limités.

La nécessité s'impose à l'escadre qui quittera Cronstadt un convoi qui portera le charbon dont elle aura besoin pendant tout son voyage.



La tourelle avant du cuirassé russe « NAVARIN », qui armé à Cronstadt

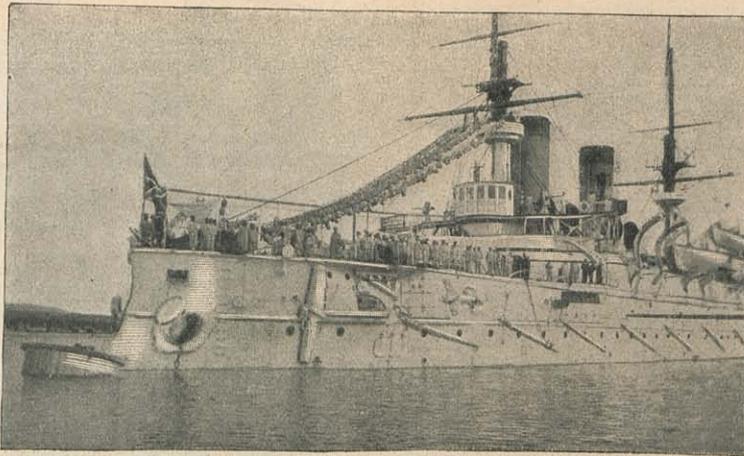
Le passage de ce charbon des vaisseaux de transport à bord des navires de guerre devra se pratiquer à la mer, dans des conditions très incommodes ou sous le vague abri de quelques terres ou îles inhabitées dont les possesseurs ne songeront pas à faire respecter la neutralité.

Une étude parue récemment dans un organe de la marine russe, le *Kolline*, nous donne, sur l'importance que devra avoir ce convoi, quelques aperçus assez curieux et peu encourageants.

L'auteur calcule que les 6 cuirassés dépenseront par jour, à la vitesse économique de 10 nœuds, 390 tonnes de charbon par jour; les 6 croiseurs, 360 tonnes; soit, en tout, 950 tonnes, auxquelles il convient d'en ajouter environ 200 pour les dépenses en dehors de celles de la marche. La consommation journalière s'élèvera donc à 1.150 tonnes. La traversée à 10 nœuds demandera, sans compter les relâches possibles, 53 jours. Il faut donc prévoir un approvisionnement total de 61.000 tonnes de combustible.

En bondant les soutes des navires de l'escadre, ceux-ci emporteront 13.000 tonnes. Il restera 48.000 tonnes à confier au convoi qui les suivra, 48.000 tonnes que devront embarquer dans leurs cales à marchandises un nombre de vapeurs que l'on peut estimer entre 45 et 50 pour un tonnage moyen de 6.000 tonnes.

C'est un convoi considérable et bien difficile à garder. Il y a gros à parier que, bien avant son arrivée dans la mer Jaune, les Japonais



Le cuirassé russe « IMPERATOR NICOLAI I^{er} », en armement à Cronstadt

auront tenté de le détruire et, malgré son escorte imposante, y réussissent en partie, sinon en totalité.

Que deviendront alors les bâtiments de l'escadre privés de combustible? Ils seront obligés de se réfugier en port neutre et d'y désarmer, ou bien deviendront pour l'assaillant une proie facile.

Nous ne concluons pas. On peut penser que l'importance du but poursuivi vaut qu'on risque gros. Mais, par ailleurs, on court à un échec certain si Port-Arthur succombe avant que la flotte de la Baltique ait atteint le golfe du Pé-tchi-li, c'est-à-dire avant Septembre 1904, au plus tôt; cet échec sera désastreux et aura un retentissement énorme. D'autre part, la traversée elle-même d'une pareille escadre et de son énorme convoi en temps de guerre est une opération si risquée que bien des marins n'hésitent pas à la qualifier d'impossible. A.

grande le jour où des complications possibles en arrêteraient l'envoi par le canal de Suez. M.

Lire notre Supplément illustré

LES ARMÉES DU XX^{ME} SIÈCLE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

5 FASCICULES ONT DÉJÀ PARU :

L'Infanterie française,
La Cavalerie française,
La Marine de guerre française,
L'Artillerie française,
L'Armée allemande.

Le prochain fascicule sera consacré au PERSONNEL DE LA FLOTTE FRANÇAISE

10 centimes l'exemplaire de 16 pages

LES APPROVISIONNEMENTS DE CHARBON en temps de guerre

Depuis les derniers événements d'Extrême-Orient, la marine française, suivant d'ailleurs le mouvement général, a dirigé sur nos possessions d'Indo-Chine des troupes et du matériel, avec une hâte et une continuité qui n'ont pas laissé de surprendre et de frapper beaucoup de marins.

Le charbon, cet indispensable élément d'une flotte de guerre, tient à juste titre le premier rang dans des préoccupations de ce genre et on a parlé de l'envoi de quelques milliers de tonnes à Saïgon. Or, nous venons d'apprendre à Port-Saïd, où passe forcément tout ce mouvement inusité de transports, que depuis le début des hostilités, l'Angleterre a dirigé 600.000 tonnes de charbon sur l'Extrême-Orient. Au début, quelques-uns de ces charbonniers étaient destinés au Japon; mais, dès les premières menaces des croiseurs russes, les envois de ce genre se sont arrêtés net, pour prendre certainement la route, plus longue, mais plus sûre, du Cap. Et comme, d'autre part, le mouvement commercial n'a pas augmenté outre mesure, il est trop évident que cet amas considérable de combustible est destiné aux stations militaires anglaises: Aden, Colombo, Singapour, Hong-Kong et surtout Wei-Hai-Wei.



Le contre-amiral BÉZOBRAZOV,

qui commandait la division navale de Vladivostok pendant son dernier raid



Le contre-amiral japonais KAMINOURA, dont l'escadre n'a pu rejoindre celle de l'amiral BÉZOBRAZOV

Ephémérides de la Marine française

17 Juin 1778. — Combat de la *Belle-Poule* et de l'*Arethusa*.

18 Juin 1694. — La flotte anglo-hollandaise de l'amiral Berkeley tente une grande opération contre Brest, défendue par Vauban. Un corps de débarquement considérable est mis à terre à Camaret, mais M. de Langeron, après un rude combat, rejette l'ennemi à la mer avec une perte de 500 tués ou noyés, 400 prisonniers. Un vaisseau hollandais, qui s'était échoué, reste entre nos mains.

19 Juin 1781. — La frégate *Friponne*, 32 c., capitaine Manemara, attaque les deux frégates anglaises *Flora*, 44 c., et *Crescent*, 34 c. Ces deux frégates venaient d'être extrêmement maltraitées dans un combat où elles s'étaient

74 c., *Astrée* et *Engageante*, 32 c.), détruit les établissements anglais de la baie d'Hudson.

24 Juin 1801. — Les vaisseaux *Indivisible*, 86 c., Garreaume, et *Dix-Août*, 78 c., Bergeuret, capturent, sur la côte d'Égypte, le vaisseau anglais *Swiftsure*, 82 c.

25 Juin 1742. — Sans tenir compte de la neutralité de la France, les Anglais incendient cinq galères d'Espagne dans le port même de Saint-Tropez.

26 Juin 1782. — La frégate *Fée*, 32 c., commandant de Boubée, s'empare, au large du cap Lizard, de la corvette anglaise *Alligator*, 18 c.

LES PENSIONS DE LA MARINE

Le Conseil d'Etat vient de prononcer un arrêt qui présente un intérêt considérable pour les

vient de décider, contrairement à l'opinion du ministre de la Marine, que le point de départ du délai devait être, non la date du décès, mais la date où la veuve a eu connaissance de ce décès.

La décision du Conseil d'Etat a une grande importance, car il arrive trop souvent que les femmes de marins n'apprennent leur veuvage que fort longtemps après la mort de leur mari et trop tard pour faire valoir leurs droits à pension. G.

La « nouba » aux tirailleurs algériens

Chaque compagnie de tirailleurs algériens possède une petite nouba composée de divers instruments.

Les fonds nécessaires à l'achat de ces instru-



Tirailleurs algériens célébrant la fête du mouton. — L'animal est embroché tout entier sur une perche et rôti au feu du camp

emparées de la frégate hollandaise *Castor*. Après une courte lutte, la *Flora* s'éloigne, le *Crescent* et le *Castor* amènent leur pavillon.

20 Juin 1762. — Le chevalier de Ternay arrive devant Terre-Neuve avec une petite division et un corps de débarquement de 570 hommes sous le commandement de M. d'Haussonville.

Il s'empare de Saint-Jean, détruit les pêcheries des Anglais, capture ou coule 460 navires de tout tonnage et fait éprouver à l'ennemi un dommage de plus d'un million de livres sterling.

21 Juin 1806. — Le capitaine Epron, de la frégate *Piémontaise*, 46 c., capture au Nord de l'île de France le vaisseau de la Compagnie des Indes, *Warren-Hastings*.

22 Juin 1747. — Le *Duc-de-Cumberland*, grosse frégate corsaire de 22 canons, est capturée sur les Glénaus par la *Mutine* et la *Galatée*, et incorporé dans la flotte.

23 Juin 1782. — Le capitaine de vaisseau La Pérouse, avec une petite division (*Sceptre*,

femmes de marins qui ont à faire valoir leurs droits à pension en qualité de veuves.

Voici les faits : un ancien quartier-maître, retraité avec une pension de demi-solde, se noya, en 1896, à Saint-Malo. Marié depuis 1878, il était depuis longtemps séparé de sa femme, qui vivait à Bordeaux ; mais nulle décision judiciaire n'avait sanctionné cette séparation.

Etonnée de ne plus recevoir de son mari les demandes d'argent auxquelles elle était habituée, elle s'informa en 1902 et apprit ainsi qu'elle était veuve depuis six ans ! Le commissaire du quartier de Saint-Malo avait négligé de l'aviser du décès de son mari.

Veuve d'un demi-soldier, elle avait droit à une pension qu'elle s'empressa de réclamer, mais on lui opposa la loi, qui ne donne à la veuve, pour réclamer, qu'un délai de cinq ans. Les explications de l'ad-mi-nis-tra-tion de la Marine ne manquaient pas de sel : « La pensée du législateur, disait-elle, étant de laisser aussi fréquemment que possible les demandes tomber d'elles-mêmes en caducité, le point de départ, pour déterminer l'échéance du délai, devait être le jour de la mort du mari. »

Ce n'est pas l'opinion du Conseil d'Etat qui

ments sont alimentés par des souscriptions entre officiers du corps et par des secours prélevés sur la masse des écoles.

Des officiers vont même jusqu'à puiser dans leur propre bourse la somme nécessaire à l'achat d'une *vada* ou d'un *tebel*.

La nouba de la compagnie se compose habituellement :

1° Du vulgaire tambour ;

2° Du *tebel*, sorte de grosse caisse dont les peaux sont « de chameau ». Le cercle en bois qui les maintient est enveloppé fréquemment de drap tirailleur, agrémenté de breloques et de dessins multicolores découpés dans l'étoffe, dus à l'initiative du tailleur de la compagnie.

Les peaux sont frappées : à droite, par une tige rigide en bois d'olivier, supportant à son extrémité une boule recouverte généralement de peau de chèvre ; à gauche, par un jonc flexible destiné à cingler la peau.

De là, « l'alternance » de coups sourds et de coups frétillements formant le principe de la musique arabe ;

3° De la derbouka double.

Cet instrument se compose de deux demi-sphères recouvertes de peau de chèvre tannée et tendue vigoureusement, la rigidité étant une condition essentielle de la bonne qualité des sons.

Les peaux sont frappées par une courte baguette renflée à son extrémité;

4° De la bendeyre.

C'est un tambourin d'environ 0 m. 30 de diamètre recouvert de peau de bouc.

Celle-ci est heurtée alternativement par la paume de la main et par l'extrémité des doigts, tantôt en son centre, tantôt en ses côtés; d'où la variété des sons:

5° De la raïla, genre de flûte six ou huit trous.

Le son est tout à la fois nasillard et perçant.

Le raïliste est la base de toute la nouba, dont la valeur d'ailleurs se mesure au nombre de ses adeptes;

6° Enfin, les clairons.

Parfois, en des jours de fête et pendant les marches de changement de garnison, on tolère la modeste flûte en roseau, dont le rythme monotone, sauvage, exaspère les oreilles françaises, mais donne la joie intense aux oreilles indigènes.

Le temple d'Euterpe, pour cette flûte, est aussi bien l'ombrage du figuier de Barbarie que le café maure. En effet, sous l'ombrage, pendant ses longues heures de garde, le berger arabe lance au dieu Pan ses plus beaux airs, et en marche, c'est à Mars qu'il s'adresse; au café maure, c'est aux deux.

C'est là que les soirs d'hiver, drapés dans leurs burnous, assis sur leurs nattes d'alfa, tirailleurs et civils écoutent religieusement pendant des heures entières toujours le même air dans le même rythme.

Ils écoutent, les yeux dans le vague, regardant droit devant eux, je dirai presque sans mouvement, le flûtiste taleb qui los enchante.

Celui-ci souffle toujours, les veines du cou se gonflent jusqu'à pléthore, il peut à peine reprendre sa respiration, il souffre, qu'importe! on l'écoute!

A peine les auditeurs osent-ils saisir leur tasse d'excellent « kaoua », les joueurs passionnés eux-mêmes du « lab esstrong » (1) se balancent en suivant la cadence pendant qu'ils déplacent leurs pièces.

Il arrive cependant que des fervents battent des mains en cadence à intervalles égaux pour accompagner le musicien, mais



Tirailleur algérien en tenue d'exercice

ceci est peu fréquent. En certaines circonstances, paraît encore la « karkabou », mais surtout entre les mains des noirs.

Ce sont de doubles lamelles de fer dont les extrémités sont en forme de coquille.

Tenues en leur milieu et entre-choquées fortement, elles produisent un bruit désagréable de ferraille manipulée (1). Avec tous ces instruments de confection rudimentaire, il ne faut point s'attendre à des airs variés et nuancés

(1) On peut très bien se rendre compte du genre de son en faisant entrer brusquement et à reprises précipitées l'un dans l'autre deux quarts ou tasses métalliques d'homme de troupe.

Ils présentent tous le même caractère : coups sourds alternés avec des coups plus nets.

Les indigènes n'ont guère pour marquer joie ou tristesse que la plus ou moins grande précipitation dans la distribution de leurs coups.

Ne quittons pas les régiments de tirailleurs sans signaler le changement des garnisons affectées au quatrième régiment de la subdivision d'armes.

Le quatrième est, on le sait, recruté en Tunisie. Désormais, sa répartition sera la suivante :

La portion principale du régiment, c'est-à-dire le colonel, l'état-major, le plus ancien lieutenant-colonel, le médecin-major de 1^{re} classe, le porte-drapeau, la fanfare, résidera à La Goulette.

La portion centrale, comprenant le dépôt, les bureaux, le magasin, le trésorier, le major, l'officier d'habillement, l'officier d'armement, sont maintenus à Soussé, garnison primitive du 4^e turcos.

Un bataillon (le 1^{er}, commandant Dolleaux) tiendra garnison au camp de l'Ouest, à Bizerte. Un autre (le 2^e, commandant Tardieu) occupera, à Bizerte également, le camp de Menzel-Djemil.

Le 3^e bataillon, commandant Dehaye, reste à Soussé; il détachera une compagnie à Kairouan et une section à Hadjeh-el-Aïonn pour la garde du poste optique de Kef-Naara.

Le 4^e bataillon, qui commande le chef de bataillon d'Escricenne, occupera provisoirement Tunis et détachera deux compagnies, l'une à Carthage, l'autre à La Goulette.

C'est également à La Goulette que résidera le 5^e bataillon, commandant Dubois.

Enfin, le commandant Vannier occupera, avec le 6^e bataillon, Sfax, Zaghouan et le pénitencier de Tebourzouk.

Après l'exécution de ces divers mouvements, la garnison de Soussé comprendra trois compagnies de tirailleurs, une batterie d'artillerie, une compagnie du train, les services de l'hôpital militaire et un escadron de spahis.

H. C.



La « nouba » des tirailleurs

NOTRE TABLE DES MATIÈRES

A la fin de l'année, le *Petit Journal* MILITAIRE, MARITIME, COLONIAL, donnera une table des matières.

(1) Jeu d'échec.



Tirailleurs indigènes

La simplification des règlements de manœuvres DE L'INFANTERIE

Ainsi que nous en exprimions le désir dans un précédent numéro (1), le ministre de la Guerre a donné l'ordre d'expérimenter, au 101^e d'infanterie, à Saint-Cloud, les formations pratiques proposées par le lieutenant-colonel Fumet.

Cet essai a eu lieu au champ de manœuvres du régiment. Il a été tout à fait concluant. Dès la première séance, une compagnie de 250 hommes a pu apprendre, en moins de deux heures et demie, tous les mouvements dont a besoin une compagnie pour se rassembler, marcher et combattre.

Ce résultat est d'autant plus remarquable que cadres et soldats exécutaient les divers mouvements pour la première fois et qu'il a été nécessaire de leur enseigner en même temps la théorie et la pratique de la manœuvre.

A la deuxième séance, même résultat avec une autre compagnie de 250 hommes.

A la troisième séance, tout le monde était pleinement rompu à la nouvelle méthode.

Ce qui a été particulièrement remarqué, en dehors de la simplicité, de la souplesse et de la rapidité des formations et des mouvements, c'est le silence et le calme de tous: pas d'éclats de voix, pas de fièvre, chacun sait ce qu'il doit faire et le fait rapidement et sans bruit.

C'est là un des caractères saillants de la méthode expérimentée.

Dans ces conditions, il est à souhaiter que le ministre prescrive l'essai de ces formations dans d'autres corps, notamment dans les régiments qui vont prendre part aux grandes manœuvres.

La présence des réservistes, dont l'instruction

d'après les données du colonel Fumet sera faite en une ou deux séances, ne pourra que confirmer la valeur de ces données; et si les règles tactiques que préconise cet officier pour l'emploi de ses formations élémentaires dans le combat des unités plus élevées reçoivent la sanction des grandes manœuvres, le problème de la simplification des règlements de manœuvres de notre infanterie sera enfin et définitivement résolu.

Il semble inutile de faire remarquer l'étendue du résultat obtenu et le service que cette simplification peut rendre à l'Armée et au Pays.

Insistons un peu sur ce point: La France se passionne pour des questions de politique intérieure ou extérieure, pour les affaires religieuses, pour la guerre russo-japonaise, pour les explorations africaines, etc.

Tout cela est important, sans doute, mais cette importance est, on l'avouera, loin d'avoir pour chacun de nous un intérêt aussi direct, aussi immédiatement tangible que les questions touchant au service militaire.

Jusqu'à ce jour, le pays ne s'en est pas, peut-être, suffisamment occupé. Elles méritent, cependant, une sérieuse attention.

Un des premiers devoirs d'une démocratie n'est-il pas de surveiller elle-même, autant que possible, le fonctionnement de tous les grands services du pays?

En monarchie, ce devoir incombe au souverain. En république, où la souveraineté est exercée par le peuple, c'est à lui qu'il appartient de contrôler la marche de chaque grande institution, de s'assurer si elle progresse ou reste stationnaire, si la direction que lui imprime le haut personnel placé à sa tête ne la détourne pas du but qui est sa raison d'être.

Malheureusement, sous ce rapport, l'éducation du pays est à peine ébauchée.

En ce qui concerne l'instruction de l'Armée, les milieux militaires eux-mêmes manquent de conviction. Dans les milieux civils cultivés, cette question ne soulève qu'un intérêt très relatif.

Le peuple ne s'inquiète pas de la qualité de l'instruction militaire qu'on lui donne. Son seul souci a été, et cela se comprend, d'obtenir la diminution du temps consacré à cette instruction.

Cependant, qu'on envisage dans le haut commandement ou dans la troupe, elle mérite, de nous tous, la plus sérieuse attention, au double point de vue des sacrifices qu'elle nous impose et de leur mise en valeur.

De la politique et de la religion, chacun est libre d'en prendre ou d'en laisser. Il n'en est pas de même du service militaire; tout le monde y passe. Tout le monde est donc directement intéressé à ne pas y peiner « pour le roi de Prusse », selon l'ancien dicton.

Or, là comme partout, le talent consiste à atteindre le but avec le minimum d'efforts et de sacrifices.

Si donc il est possible de donner en quelques semaines, à nos contingents, une instruction élémentaire complète, grâce à des procédés nouveaux plus simples et mieux appropriés à l'armement actuel, ce serait une faute grave que de continuer à baser cette instruction sur des procédés vieillots, compliqués et dangereux.

Cette imperfection des procédés et des mé-

thodes a, en outre, une répercussion évidente sur les fatigues du service et la mortalité dans l'Armée. On sait que le surmenage physiologique est la porte ouverte à toutes les maladies. Ce surmenage résulte de l'exagération des efforts tant musculaires que cérébraux. La dépression du système nerveux est leur œuvre commune.

Or, simplifier les procédés de l'infanterie, c'est réduire la durée de l'instruction, c'est la rendre moins pénible, c'est diminuer l'intensité des efforts musculaires et cérébraux de tous, c'est prévenir et limiter le surmenage et ses funestes conséquences.

Mais c'est plus encore, c'est travailler à augmenter la qualité de cette instruction, c'est la rendre plus parfaite et plus durable. C'est, en un mot, contribuer au développement de la valeur générale de l'Armée. Ce dernier résultat nous paraît appréciable surtout en ce moment.

En présence des tentatives infructueuses faites depuis bientôt trente ans pour doter notre infanterie de moyens d'action simples et pratiques, on ne peut s'empêcher de se demander avec une certaine inquiétude ce qui arriverait si la guerre éclatait brusquement, alors que sur vingt-cinq contingents d'infanterie, trois sont instruits d'après le règlement provisoire et vingt-deux d'après les anciens règlements.

La gravité de la perturbation apportée dans l'instruction individuelle de notre infanterie par le règlement provisoire n'échappera à personne.

Ne semble-t-il pas qu'il serait urgent d'aviser? L'expérience qui vient d'être faite à Saint-Cloud montre qu'il est facile, grâce aux procédés du colonel Fumet, de remettre rapidement les choses en état et de dissiper les inquiétudes que fait naître cette situation.

Quant à nous, nous restons convaincus que l'adoption de ces procédés nous donnera, en quelques mois, une infanterie instruite et plus solide, et aura, de plus, comme conséquence heureuse une amélioration de son état sanitaire.

L. N.



Sergent rengagé français

(1) Voir le n° 28.

Réorganisation du service de santé militaire

Le ministre de la Guerre a prescrit aux commandants de corps d'armée et aux directeurs du service de santé de lui soumettre dans un bref délai leurs observations sur un projet de réorganisation du service de santé militaire.

Actuellement les médecins militaires sont affectés soit aux corps de troupes, soit aux hôpitaux. Cette distinction disparaîtrait et il n'y aurait plus que des médecins de garnison qui assureraient à la fois le service régimentaire et le service de l'hôpital.

Cette réorganisation permettrait de réduire l'effectif du temps de paix des médecins militaires sans que la réduction pût nuire aux formations sanitaires de campagne, puisque ces formations reposent sur une large utilisation des médecins civils pourvus d'une commission de médecin de réserve ou de l'armée territoriale.

Afin de se rendre compte des besoins réels du temps de paix, le ministre a invité les officiers généraux commandants de territoires à prévoir le nombre des médecins nécessaires à chaque garnison, en tenant compte des obligations multiples qui incombent, en dehors du service proprement dit, aux médecins militaires ; ces obligations sont notamment : le traitement des familles d'officiers et de sous-officiers, celui des gendarmes, la visite des militaires isolés, les examens dans les bureaux de recrutement, les tournées dans les conseils de revision, l'assistance médicale dans les établissements du service pénitentiaire, la direction des laboratoires spéciaux, etc.

On escompte beaucoup, en haut lieu, pour arriver à la réduction du nombre des médecins militaires, sur la présence au régiment de médecins auxiliaires dont les services seront utilisés dans les marches militaires, au tir à la cible et aux grandes manœuvres. Il en est de même pour le service pharmaceutique.

Si, par raison d'économie, on se décide à diminuer l'effectif, assez restreint déjà, des pharmaciens militaires, on espère que le service n'en souffrira pas, parce que la loi de deux ans permettra d'utiliser dans les hôpitaux les étudiants en pharmacie pourvus du diplôme ou fort avancés dans les études pharmaceutiques.



Voitures d'artillerie chargées sur les trucks

Toute cette grosse réforme est d'ailleurs subordonnée non pas au vote de la loi de deux ans, voie qui semble presque fatalement acquies, mais à l'application même de la loi, dans des conditions qui ne diminuent ni la force matérielle, ni la force morale, ni la cohésion de notre armée. Et bien des gens sont à ce sujet, aujourd'hui, dans une cruelle incertitude.

S.

EMBARQUEMENT

d'une batterie en chemin de fer

On sait quelle place importante tiennent les exercices d'embarquement dans l'instruction

des corps de troupe. C'est, en effet, par voie ferrée que se fait de nos jours la concentration des armées et il est indispensable que toutes les unités soient rompues à ces exercices.

Parmi ces unités, la batterie de campagne est la plus complexe. Elle comprend, sur le pied de guerre, 4 officiers, 170 hommes de troupe et 167 chevaux ; elle attelle 4 canons, 12 caissons, une forge, un chariot de batterie, un chariot-fourragère et 3 fourgons à vivres, soit un total de 22 voitures.

Les dispositions préparatoires à l'embarquement comportent l'envoi à la gare, au moins vingt-quatre heures à l'avance, d'un officier chargé de s'entendre avec le chef de gare sur la formation du train, le point et l'heure de l'embarquement ; en outre, deux heures au moins avant le départ de la batterie du quartier, un lieutenant se rend à la gare, accompagné d'un sous-officier. Cet officier s'assure que toutes les mesures prévues la veille ont été prises, reconnaît le train et en numérote les wagons et les trucks dans l'ordre où ils sont placés à partir de la tête ; en regard de chaque numéro, il fait inscrire en même temps la contenance par le sous-officier. Pour cela, il prend pour bases les suivantes : les canons et caissons sont généralement chargés à raison de trois demi-voitures (trois essieux) par truc, tandis qu'on réserve un truc pour chacune des voitures auxiliaires, chariots, forge et fourgons ; on embarque huit chevaux par wagon et, pour les hommes, on tient compte de la place à réserver pour leurs effets.

La batterie part du quartier en tenue de campagne, avec capotes ou manteaux en sautoir, sans pendant les chaleurs. Le capitaine l'arrête à proximité du point d'embarquement. Recevant alors un état du lieutenant chargé de la reconnaissance du train, il répartit les trucs entre les équipes désignées pour l'embarquement du matériel et fixe l'ordre dans lequel les voitures pénétreront sur le quai et devant quels trucs elles devront s'arrêter. Il fait dételer les chevaux de devant et du milieu et les fait rémuer, avec les chevaux de selle, en face des wagons à chevaux. Les voitures sont conduites devant leurs trucs respectifs par les chevaux de derrière, après quoi ceux-ci sont dételés et mis à leur place dans le rang déjà formé.

Les servants forment les faisceaux avec leur



L'embarquement des chevaux

mousquetons coiffés des sabres-bâtonnettes en face des trucs, les conducteurs mettent pied à terre et déposent leurs sabres en arrière des chevaux; tous se débarrassent de leurs capotes, manteaux, vestes, étuis-musettes et petits bidons.

Les accessoires d'embarquement, cales, leviers, ponts-volants, bottillons, etc., sont réunis à proximité; les uns ont été apportés par la batterie, les autres ont été fournis par la compagnie du chemin de fer.

Un poste de police, composé de 4 sous-officier et 8 hommes, est chargé de faire respecter les consignes locales. Tout est prêt, l'embarquement commence.

Deux lieutenants dirigent les équipes du matériel commandées chacune par un sous-officier; un lieutenant et l'adjudant dirigent l'embarquement des chevaux.

Le chargement du matériel est basé sur quelques principes et des mesures de prudence pour empêcher les accidents. Les voitures sont introduites dans les trucs en passant sur des ponts volants qui les relient au quai et des bottillons de paille amortissent les chocs; les flèches des arrière-trains, de même que les timons des avant-trains, sont tournées vers l'arrière pendant l'introduction; avec des cales on suit le mouvement des roues sur les ponts-volants. On peut charger un truc, soit directement par le grand côté, soit par le petit côté en se servant d'un truc voisin; dans les deux cas, on relie les trucs ensemble en rabattant, s'il est possible, leurs petits côtés et en mettant dessus des ponts volants. Quand un truc est chargé, avec les timons enlevés et déposés sur le plancher, on procède au brélage des roues entre elles, à leur calage et au prolongeage, qui consiste à consolider le chargement en le reliant au truc. Ces deux dernières opérations sont faites par les employés du chemin de fer.

Lorsque le chargement se fait en pleine voie, on emploie des rampes mobiles, qu'on adosse aux trucs et aux wagons. On fait alors monter le matériel à l'aide de cordes et de poulies.

Les chevaux de selle voyagent seuls dessellés; ceux d'attelage conservent leurs harnais convenablement relevés; tous restent bridés jusqu'à ce que le train soit en marche. Chaque conducteur embarque ses chevaux avec l'aide d'un des conducteurs non montés. Les huit chevaux d'un wagon sont disposés par quatre, la tête vers l'intérieur du wagon; ils sont attachés par la longe aux anneaux du plafond et, en avant d'eux, sont tendus des cordes de poitrails. Les selles sont rangées dans l'espace vide du wagon, encastées l'une dans l'autre, debout sur le pommeau. L'avoine et le foin sont placés en avant des selles.

Deux gardes d'écurie sont désignés pour chaque wagon; ils en ferment les portes, débrident les chevaux dès que le train se met en marche, les calment au besoin et appellent en cas d'accident. Au moment des repas, ils donnent le foin à la main et l'avoine dans les étuis-musettes; ils sont relevés toutes les trois heures environ.

Le matériel et les



Le général KUROKI,
Commandant la 1^{re} armée japonaise

chevaux étant embarqués, les hommes sont rangés par file devant leurs wagons, qui sont soit des wagons à voyageurs, soit des wagons aménagés pour 32 ou 36 places. Les chefs de file placent dans le wagon les effets de leurs camarades de file et, à la sonnerie: «En avant», tous montent dans leurs wagons respectifs.

Pendant le transport, des haltes de dix à quinze minutes permettent aux hommes de descendre du train; un officier de jour, assisté du sous-officier chef du poste de police, est chargé de maintenir l'ordre et de s'assurer que tout va bien.

Les hommes ont des repas froids dans leurs gamelles; ils se restaurent aux stations haltes-repas et le train emporte en outre des vivres de route, en même temps que des vivres de débarquement.

Arrivé à destination, le train est déchargé

suivant les opérations inverses de celles du chargement. Le capitaine fait reconnaître l'itinéraire pour se rendre à une place d'attente, y dirige son poste de police, puis y conduit sa batterie reformée, d'où elle partira pour sa destination définitive.

X.

LES KHOUNGOUSES

Une des grosses préoccupations de l'état-major russe en Mandchourie est de conserver intacte la voie ferrée qui met en communication le quartier général de Kouropatkin avec la Sibérie et la Russie. La distance séparant Liao-Yang de Kharbin et de Moscou est tellement considérable, que si le Transsibérien venait, par malheur, à être endommagé d'une manière durable, le préjudice qui en résulterait pour nos alliés serait comparable à la perte d'une grande bataille. Les renforts expédiés d'Europe ne pourraient plus arriver en temps utile; les approvisionnements ne pourraient se renouveler, les ravitaillements en projectiles — et il s'en fait actuellement une consommation formidable — cesseraient d'être possibles. Ce serait la défaite avant d'avoir combattu.

Aussi, le commandant en chef, dans la zone des opérations; le vice-roi d'Extrême-Orient, dans toute sa vice-royauté, surveillent-ils d'une façon toute particulière les bandes de malandrins connus sous le nom de Khoungouses et que l'on suppose, non sans vraisemblance, excités par les Japonais à détruire la ligne ferrée du Transsibérien et du Manchourien.

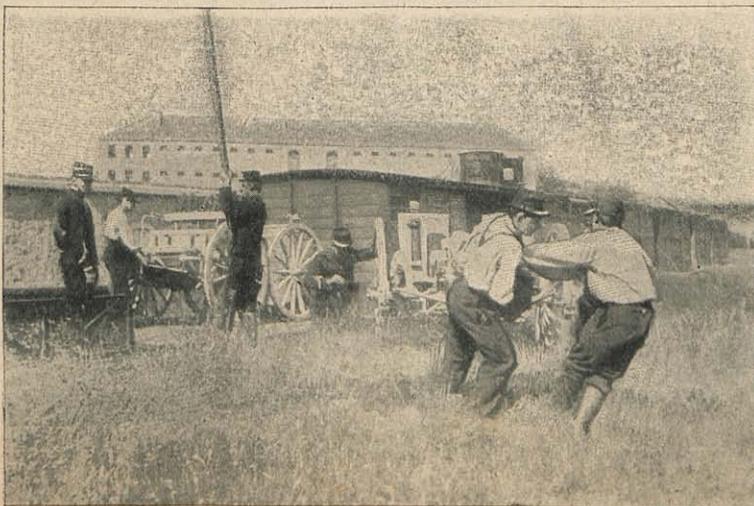
Que sont ces Khoungouses dont l'action néfaste peut porter un mortel préjudice aux opérations russes en Extrême-Orient?

Le correspondant militaire du *Novoe-Slovo*, M. Nemirovitch-Dantchenko, va nous l'apprendre; les renseignements qu'il donne ont le mérite d'être pris sur place et il y a quelques jours à peine; ils sont donc de nature à intéresser nos lecteurs.

Les Khoungouses se recrutent dans des lieux très divers; leurs bandes sont des lieux d'asile pour les déclassés et les mécontents qui pullulent en Chine.

Il y a, à coup sûr, beaucoup de criminels de droit commun parmi ces réfugiés; mais il serait

peut-être injuste d'assimiler les Khoungouses à des bandits ordinaires; et, fort souvent, leur association est faite dans le but de résister, les armes à la main, à l'injustice et à l'arbitraire des fonctionnaires chinois; c'est un motif analogue qui a favorisé en Chine l'écllosion de nombreuses sociétés secrètes, dont le but est essentiellement l'assistance et la protection mutuelles des affiliés. C'est ainsi, nous dit M. Nemirovitch-Dantchenko, que les mendiants, les charretiers, les commerçants sont constitués en associations ou corporations assez puissantes pour tenir tête aux autorités chinoises; et, même, on a parfois intérêt à traiter avec les chefs de ces asso-



Chargement du matériel

ciations lorsque les autorités locales témoignent, ce qui arrive souvent, de l'apathie ou de la mauvaise volonté. C'est ainsi que, l'année dernière, lorsque les Russes voulurent constituer des relais de voitures pour transporter les approvisionnements réunis par l'intendance, ils ne purent obtenir des mandarins chinois le moindre véhicule; s'étant adressés à la corporation des charretiers, ils se trouvaient, en quelques semaines, possesseurs d'un parc de plusieurs milliers de voitures.

Au début, quand on commença la construction de la voie ferrée mandchourienne, les Khougouses n'étaient pas hostiles à la Russie. Mais le mouvement anti-européen de 1900 les entraîna à des actes de pillage et à des assassinats; ils furent cruellement châtiés par les colonnes volantes russes chargées de pacifier le pays et, depuis cette époque, ils ont déclaré à tout ce qui européen une guerre acharnée.

Ils sont, on en a acquis la preuve à plusieurs reprises, en relations secrètes avec les fonctionnaires chinois de la province, qui les favorisent en sous-main; quant à la population paisible et agricole de la plaine mandchoue, elle n'ose dénoncer les bandits qui la pillent, par crainte de terribles représailles; elle préfère leur payer un tribut plus ou moins élevé et espère échapper ainsi à la ruine et à la mort.

D'autre part, l'idée de patriotisme tel que nous le comprenons en Europe est absolument absente du cerveau de ces peuplades jaunes. Et si l'on a constaté que les Khougouses se laissaient enlever par les Japonais et opéraient volontiers sous les ordres de ces frères d'une race supérieure, c'est tout simplement parce que les Japonais paient bien leurs auxiliaires dont ils apprécient le courage et le mépris de la mort.

Aussi, les Russes n'hésitent-ils pas à employer des procédés analogues et ont-ils, à leur tour, traité avec certains chefs khougouses qui, moyennant finances, bien entendu, combattent avec la même ardeur leurs anciens camarades qu'ils bataillaient naguère contre les envahisseurs blancs.

Mais il est assurément un danger qu'appréhendait à sa juste valeur les personnes connaissant le mieux l'empire jaune: il consiste en ce que, peu à peu, les Chinois vont prendre part à la lutte, les uns comme Khougouses russes, les autres en qualité de Khougouses japonais.

Et, dans la coulisse, le général Ma, avec ses troupes à peu près organisées, se prépare à intervenir de tout le poids d'une armée de trente à quarante mille hommes.

On conçoit que, dans ces conditions, la question des Khougouses ne soit pas négligeable, moins en raison de leur valeur propre et de leurs tentatives possibles contre le chemin de fer, d'ailleurs bien gardé, de Moukden au Baïkal, que dans l'hypothèse d'une levée en masse du monde jaune.

S.



L'aigle de Waterloo (Monument français inauguré le 23 Juin 1904)

POUR LES PHOTOGRAPHES AMATEURS

Bien des photographes amateurs, munis pourtant d'excellents appareils et de produits de tout premier choix, sont souvent embarrassés pour mener à bien toutes les phases de la photographie, et ne savent comment remédier aux inconvénients des opérations.

Pour obvier à ces inconvénients, la Société des plaques et papiers photographiques Lumière, de Lyon, vient d'éditer une coquette brochure de 96 pages et tirée sur fort beau papier.

C'est un formulaire photographique qu'elle envoie *gratis et franco* à tous ceux qui lui en font la demande, en s'adressant, par lettre affranchie, à l'usine Lumière, à Lyon-Monplaisir.

LES SPORTS DANS L'ARMÉE

ATHLÉTISME

Le championnat militaire. — Le championnat militaire des courses à pied et concours athlétiques organisé par l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques — championnat

autorisé par le général Dessier, gouverneur militaire de Paris, et réserve au corps de troupes sous son commandement — aura lieu le 17 Juillet sur, la piste du Racing-Club de France, au bois de Boulogne.

Les épreuves au programme sont les suivantes:

Courses plates de 100, 400, 800 et 1,500 mètres.

Courses d'obstacles de 110 et 400 mètres (haies), 4,000 mètres (steeple-chase);

Concours de sauts en hauteur et en longueur (sans tremplin), à la perche; Lancement du poids et du disque.

Les engagements, gratuits, devront être transmis par les soins des chefs de corps à M. Robert Guérin, 229, rue Saint-Honoré.

FOOTBALL ASSOCIATION

Le championnat militaire. — Le championnat militaire de football association s'est terminé récemment — un peu tardivement, car le football est un sport d'hiver — par la victoire du 54^e régiment d'inf. (Compiègne), qui a battu le 70^e régiment d'infanterie (Vitré), par 6 buts contre 2, après deux prolongations, les deux équipes étant à égalité après les deux mi-temps réglementaires. C'est dire que la lutte a été acharnée, sans cesser d'être courtoise.

Le conseil de l'Union a voté des félicitations au capitaine Wattromez et au lieutenant Gouin, chargés des sports dans les deux régiments disputant la finale. L'équipe du 54^e d'infanterie recevra en garde la coupe challenge du championnat. Deux diplômes d'honneur seront donnés aux deux régiments.

A L'OFFICIEL

Guerre

Tableau d'avancement de la réserve et de l'armée territoriale

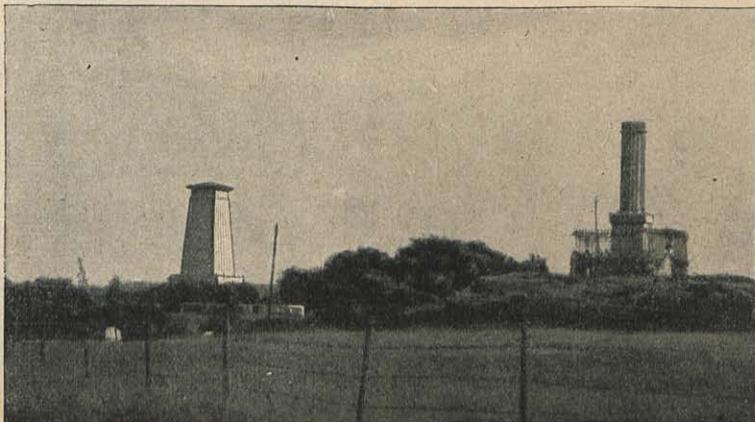
Légion d'honneur

INFANTERIE

Sont inscrits pour officier. — Les chefs de bataillon ou lieutenant-col.: MM. 1 Ehrard, serv. spéc. de la 13^e rég.; 2 Cherbonnier, serv. spéc. du gouv. milit. de Paris; 3 Leclerc, serv. spéc. de la 1^{re} rég.; 4 Lianty, serv. spéc. de la 7^e rég.; 5 Lamois, serv. des chemins de fer et des étapes; 6 Hotelier, serv. des chemins de fer et des étapes; 7 de Champflour, serv. d'état-major; 8 Bouvatier, 70^e terr.; 9 Chamondré, 58^e terr.; 10 Besson, 28^e terr.; 11 Stormy, serv. des chemins de fer et étapes; 12 Bernard, serv. ch. de fer et étapes; 13 Ferry, lieutenant-col. au 118^e terr.; 14 Girardeau, lieutenant-col. au 119^e terr.; 15 Noiroi, chef de bat., serv. spec., 18^e rég.; 16 Marchand, lieutenant-col., serv. sp., 3^e rég.; 17 Baillard, maj. de rés. au rég. de Saintes; 18 Karth, chef de bat., serv. des ch. de fer et étapes; 19 Comment, chef de bat. au 111^e terr.; 20 Soler, lieutenant-col. au 114^e terr.; 21 Venturini, chef de bat. au 122^e terr.; 22 Desmartres, lieutenant-col. au 91^e terr.; 23 de Missy, chef de bat. au 35^e terr.; 24 Le Grand, lieutenant-col. au 85^e terr.; 25 de La Croix de Castries, lieutenant-col. au 68^e terr.; 26 d'Amazil, lieutenant-col. au 141^e terr.; 27 Roussel, chef de bat. au 41^e terr.; 28 Girard, chef de bat. au 95^e terr.; 29 Lacroix, lieutenant-col. au 50^e terr.; 30 Finès, lieutenant-col., serv. sp. de la 14^e région; 31 Dufait, lieutenant-col. serv. ch. de fer et étapes; 32 Demange, lieutenant-col. au 4^e terr.

Sont inscrits pour chevalier. — MM.

1 Thollet, cap. de rés. rég. de Saintes; 2 Regheere, lieutenant au 121^e terr.; 3 Renaud, cap. au 107^e terr.; 4 Maisant, lieutenant au 21^e terr.; 5 Grillo, s.-lieut. de rés. au 4^e zouaves; 6 Mauduy,



Les monuments étrangers du champ de bataille

chef de bat. au 113^e terr.; 7 Fiorini, lieutenant au 114^e terr.; 8 Daillois, cap. au 70^e terr.; 9 Scalorone, cap. au 125^e terr.;

10 Sarton, lieutenant au 3^e bat. terr. de zouaves; 11 Laurent, cap. au serv. des ch. de fer et étapes; 12 Douvier, chef de bat. au 1^{er} rég.-maj. 13 Chapelain, lieutenant au 1^{er} rég.-maj. 14 Gattermann, lieutenant au 1^{er} rég.-maj. 15 Duval, chef de bat. au 118^e terr.; 16 Becat, cap. serv. spéc. 7^e région; 17 Dreyfus, cap. au 40^e terr.; 18 Caroux, lieutenant de rés. au 1^{er} rég. alg.; 19 Dorion, cap. au 7^e bat. terr. de zouaves;

20 Miou, cap. au 47^e terr.; 21 Meric, cap. serv. spéc. 1^{er} région; 22 Boulo, cap. au 70^e terr.; 23 Lamothe, lieutenant au 1^{er} rég.-maj. 24 Gardet, lieutenant de rés. au 3^e tir. alg.; 25 Dupont, cap. serv. spéc. 3^e région; 26 Fabre, cap. au 113^e terr.; 27 Bruyer, lieutenant, serv. spéc. 1^{er} rég.; 28 Izore, lieutenant au 130^e terr.; 29 Wattenin, cap. serv. des ch. de fer et étapes;

30 Sirey, chef de bat. serv. d'ét.-maj.; 31 Picard, chef de bat. s. d'ét.-maj.; 32 Gauthier, cap. au 44^e terr.; 33 Tortet, lieutenant au 99^e terr.; 34 Quessel, cap. serv. des places, Paris; 35 Bender, lieutenant au 42^e terr.; 36 Marois, chef de bat. serv. spéc. gouv. de Paris; 37 Echarid, lieutenant au 18^e terr.; 38 Diez, lieutenant au 51^e terr.; 39 Bouer, chef de bat. serv. d'ét.-maj.;

40 Amund, chef de bat. au 120^e terr.; 41 Goimier, lieutenant au 66^e terr.; 42 Guerton, chef de bat. au 40^e terr.; 43 Fil, cap. terr. au rég. de Carcassonne; 44 Romand, cap. au 49^e terr.; 45 Adam, chef de bat., ch. de fer et étapes; 46 Bureau de Saury, lieutenant, serv. d'ét.-maj. 47 Chassagnac, lieutenant, chef de bat. serv. d'ét.-maj. 48 Tuilié, cap. serv. des places de Paris; 49 Carette, cap. serv. d'ét.-maj.;

50 Leydier, cap. au serv. ch. de fer et étapes; 51 Bastard, lieutenant, serv. d'ét.-maj.; 52 Garparzen, cap. au 7^e bat. terr. de 2^e rég. 53 Vigneux, lieutenant, terr. au rég. de Périgueux; 54 Le Coral, lieutenant au 69^e terr.; 55 Cathala, lieutenant au 110^e terr.; 56 Fabre, cap. serv. spéc. 16^e région; 57 Eichacher, cap. serv. ch. de fer et étapes; 58 Gérardin, cap. terr., rég. de Périgueux; 59 Porre, lieutenant au 114^e terr.;

60 Roux, cap. au 95^e terr.; 61 Daillois, chef de bat. serv. spéc. 2^e rég.; 62 Perut, chef de bat. serv. spéc. 16^e rég.; 63 de Bohannon, serv. spéc. 10^e rég.; 64 Meyer, lieutenant au 40^e terr.; 65 de Dianous de la Perrotine, cap. serv. d'ét.-maj. 66 Petit, cap. terr. rég. d'inf. Montauban; 67 Gelormini, s.-lieut. rés. rég. d'inf. de Corse; 68 Pinault, s.-lieut. rés. rég. d'inf. Lorien; 69 Boissay, chef de bat. serv. des ch. de fer et étapes;

70 Loyer, cap. au 2^e bat. terr. de chass.; 71 Castany, cap. de rés. au rég. d'inf. de Montpellier; 72 Millot, lieutenant, serv. spéc. de la 8^e rég.; 73 Doudard de la Grée, chef de bat. serv. spéc. de la 19^e rég.; 74 Morisseau, chef de bat. au 80^e terr.; 75 Clémenceau, s.-lieut. de rés. au 3^e zouaves; 76 Jas, s.-lieut. de rés. au 3^e zouaves; 77 Pierson, chef de bat. serv. d'ét.-maj.; 78 Gaut, cap. au 35^e terr.; 79 Verrière, chef de bat. au 124^e terr.; 80 Lesueur, chef de bat. au 114^e terr. (Nommé);

81 Sautet, capit. (serv. d'ét.-maj.); 82 Rochereau, cap. terr. au rég. d'inf. de Nantes; 83 Anloine, cap. de rés. au rég. de Troyes; 84 Couan d'Istria, lieutenant au 116^e terr.; 85 Lechevre de Maurepas, chef de bat. au 32^e terr.; 86 Camard, lieutenant au 13^e terr.; 87 De Grailly, cap. au 6^e bat. terr. de chass.; 88 Agnellet, cap. au serv. des chemins de fer et des étapes. Nommé; 89 Miné, chef de bat. au 69^e terr.; 90 Bancelion, cap. au 104^e terr.; 91 Geiger, lieutenant de rés. au rég. de Rouen; 92 Carpentier, chef de bat. au 68^e terr.; 93 Maréchal, lieutenant, serv. d'ét.-maj.;

94 Marcelin, sous-lieut. de rés. au 1^{er} rég. de Dijon; 95 Nozal, cap. serv. des places de Paris; 96 Devant, capit. serv. ch. de fer et étapes; 97 Casanova, lieutenant, serv. ch. de fer et étapes; 98 Berlioz, chef de bat. au 127^e terr.; 99 Pappert, cap. au 37^e terr.; 100 Aubagne, cap. au 4^e bat. terr. de chass.; 101 Henry, chef de bat. serv. d'ét.-maj.; 102 Delacèque, cap. du serv. d'ét.-maj. 103 Nibet, cap. au serv. des places, Paris; 104 Sommer, chef de bat. au 64^e terr.; 105 Delafarge, chef de bat. au 120^e terr.; 106 Duhamel, lieutenant du serv. d'ét.-maj.; 107 Boucher, cap. au 71^e terr.; 108 Beraud, cap. au 119^e terr.; 109 Lheureux, cap. au 35^e terr.; 110 Henry, chef de bat. au 135^e terr.;

111 Baudry, chef de bat. serv. d'ét.-maj.; 112 Baudry, chef de bat. au 21^e terr.; 113 Baudry, lieutenant de rés. au 161^e d'inf.; 114 Mourier, lieutenant de rés. au 29^e bat. de chass.; 115 Bellanger, chef de bat. au 100^e terr.;

Troupe. — 1 Boule, adj. au 64^e terr.; 2 Risser, adj. de rés. au 2^e zouaves.

CHEVALERIE

Sont inscrits pour officier. — MM. 1 Baillet, chef d'escad. de caval. terr. du serv. éventuel des remont. de la 18^e rég.; 2 Garnier, chef d'esc. de caval. terr. du serv. des terr. de la 7^e rég.; 3 Pigot, chef d'esc. de caval. terr. du serv. des rem. de la 16^e rég.; 4 Poilleux, chef d'esc. de caval. terr. du serv. des chem. de fer et étapes de la 13^e rég.; 5 De Meynard, chef d'esc. de cav. terr. du serv. des ch. de fer et étapes des rem. du 29^e drag.; 6 Roy, chef d'esc. de cav. terr. du serv. event. des rem. du gouv. milit. de Paris; 8 Zylot de Steenbourg, lieutenant-col. des serv. du terr. du gouv. milit. de Paris; 8 Brunet, chef d'esc. de caval. terr. du serv. des chem. de fer et étapes de la 18^e rég.;

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Lacroix, lieutenant de cav. terr. serv. des rem. de la 18^e rég.; 2 Descaut, cap. de cav. terr. serv. des rem. de la 1^{er} région; 3 Bannet, capit. à l'esc. terr. de la cav. lég. de la 7^e rég.; 4 Plaire, lieutenant au 1^{er} esc. terr. du 3^e chass. d'af. 5 De Vergnol, lieutenant de rés. au 15^e drag.; 6 Lambert, chef. de cav. terr., dét. au rég. d'inf. de Cholet; 7 Chabaud, cap. de cav. terr., serv. des rem. de la 1^{er} région; 8 Sapience, lieutenant de rés. au 1^{er} drag.; 9 Magny, lieutenant de rés. au 20^e drag.; 10 Duménil, cap. de rés. au 3^e chass.; 11 Ehrmann, cap. de cav. terr., serv. d'ét.-maj. du 5^e corps d'armée; 12 Dupont, lieutenant de rés. au 23^e drag.; 13 Richard, lieutenant de rés. de cav. aff. indigènes de Tunisie.

Troupe. — MM. 1 Krasny, mar. des log. à l'esc. terr.

de 6^e chass. d'af.; 2 Pallier, mar. des log. chef à l'esc. terr. de la cav. lég. de la 1^{er} région.

ARTILLERIE

Sont inscrits pour officier. — MM. 1 Valfrand, chef d'esc. comm. le gr. terr. du 12^e rég.; 2 Moser, chef d'esc. terr. à l'ét.-maj. part. de la dir. d'Épinal; 3 Régnier, chef d'esc. comm. le gr. terr. du 3^e rég.; 4 Chaumonet, chef d'esc. de rés. à l'ét.-maj. part. du 1^{er} corps; 5 Lalande, chef d'esc. de rés. au 5^e rég.; 6 Caziot, chef d'esc. comm. le gr. terr. de la 19^e rég.;

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Remucel, cap. au gr. terr. du 38^e rég.; 2 Comte, cap. au gr. terr. du 6^e rég.; 3 Hesse, cap. au gr. terr. du 9^e bat.; 4 Frette, chef d'esc. au gr. terr. du 11^e bat.; 5 Hallez, cap. au bat. terr. des canonniers sédentaires de Lille; 6 Haybrard, lieutenant de terr. à l'ét.-maj. part. de la dir. d'Alger; 7 Cappatit, cap. de terr. à l'ét.-maj. part. de la dir. de Grenoble; 8 Kayton, cap. de terr. à l'ét.-maj. part. de la dir. de Reims; 9 Weiss, chef d'esc. de terr. à l'ét.-maj. part. de la dir. de Constantine;

10 Deveny, cap. au groupe de terr. du 2^e bat.; 11 De Mampoux, cap. au gr. terr. du 16^e bat.; 12 Capron, chef d'esc. du gr. terr. du 2^e rég.; 13 Halphen, cap. de rés. au 12^e rég.; 14 Grison, cap. du gr. terr. du 30^e rég.; 15 Dolfus, cap. du gr. terr. du 9^e bat.; 16 Bisset, chef d'esc. comm. le gr. terr. du 6^e bat.; 17 De Fonds-Lamothe, chef d'esc. brev. du serv. d'ét.-maj.;

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1 Baneau, cf. d'adm., control. d'armes de 3^e cl. de l'armée terr. à la dir. de Verdun; 2 Mougnot, off. d'adm. de 1^{er} cl. de l'armée terr. à la dir. de Toulon; 3 Raverat, off. d'adm. de 1^{er} cl. de l'armée terr. à la dir. de Lyon; 4 Gauvin, off. d'adm. de 1^{er} cl. de l'armée terr. à la dir. de Toulon.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES

Pour officier de la Légion d'honneur. — 1 M. Pirot, chef d'escad. terr. au serv. des remontes (réquisitions), gouv. mil. de Paris.

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — 1 Gronner, lieutenant, au 4^e escad. terr.; 2 Lamire, cap. au 3^e escad. terr.; 3 Toussaint, cap. au 6^e escad. terr.

GÉNIE

Pour officier de la Légion d'honneur. — MM. 1 Godard, lieutenant-col. à l'ét.-maj. terr. du génie, 19^e région; 2 Bolvin, lieutenant-col. à l'ét.-maj. terr. du génie, 15^e rég.; 3 François, chef de bat. comm. le 15^e bat. terr. du génie; 4 Lefebvre, chef de bat. comm. le 3^e bat. terr. du génie; 5 Speyer, chef de bat. à l'ét.-maj. terr. du génie de la 14^e région.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — 1 Garnier, off. d'adm. princ. à l'ét.-maj. terr. du génie (gouv. milit. de Paris).

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — MM. 1 Jobst, s.-lieut. au 10^e bat. terr. du génie; 2 Bouche, cap. à l'ét.-maj. terr. du génie, 18^e région; 3 Beigeldeber-Lahergniss, cap. au dépôt terr. rattaché au 2^e régiment du génie.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1 Gay, off. d'adm. de 1^{er} cl. à l'ét.-maj. terr. du génie, 18^e région; 2 Bedel, off. d'adm. de 2^e cl. à l'ét.-maj. terr. du génie, 9^e région.

GENDARMERIE

Est inscrit pour officier. — M. Coppé, chef d'esc. à la lég. de Paris.

SERVICE DE SANTÉ

Pour officier de la Légion d'honneur. — Médecins: MM. 1 Leblan, méd.-maj. de 1^{er} cl., 10^e corps d'armée; 2 Brelchet, méd. princ. de 2^e cl., 18^e corps d'armée; 3 Alphonse, méd. princ. de 2^e cl., 43^e corps d'armée; 4 Bodros, méd.-maj. de 1^{er} cl., 11^e corps d'armée; 5 Testut, méd. princ. de 2^e cl., 14^e corps d'armée.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — 1 M. Guilleré, off. d'adm. princ. au gouv. milit. de la région.

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — Médecins: MM. 1 Wickersham, méd. princ. de 1^{er} cl., 7^e corps d'armée; 2 Bataille, méd.-maj. de 2^e cl., 13^e corps d'armée; 3 Rivand, méd.-maj. de 1^{er} cl., 19^e corps d'armée; 4 Bernard, méd.-maj. de 1^{er} cl., 15^e corps d'armée; 5 Van Gelder, méd.-maj. de 2^e cl., 10^e corps d'armée; 6 Broquet, méd.-maj. de 2^e cl., 2^e corps d'armée; 7 Boujus, méd.-maj. de 2^e cl., 5^e corps d'armée; 8 Duvall, méd.-maj. de 1^{er} cl., 3^e corps d'armée;

9 Baudry, méd.-maj. de 1^{er} cl., 1^{er} corps d'armée; 10 Perret, méd.-maj. de 2^e cl., 2^e corps d'armée; 11 Phisalix, méd.-maj. de 1^{er} cl., 9^e corps d'armée; 12 Lorinay, méd.-aide-maj. de 1^{er} cl., 5^e corps d'armée; 13 Variot, méd.-maj. de 1^{er} cl., 7^e corps d'armée.

PHARMACIENS. — M. Domergue, pharm.-maj. de 1^{er} cl. OFFICIERS D'ADMINISTRATION. — MM. 1 De Mandre, off. d'adm. de 1^{er} cl. gouv. milit. de Paris; 2 Bady, off. d'adm. de 1^{er} cl., 5^e corps d'armée.

VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Sont inscrits pour chevalier. — MM. 1 Peronnet, vétér. en 2^e, aff. aux serv. spéc. de la 14^e rég.; 2 Pichard, vétér. en 1^{er}, aff. aux serv. spéc. de la 11^e rég.; 3 Gilly, vétér. en 2^e, aff. au dépôt de rem. de St-Jean-d'Angély.

CADRE AUXILIAIRE DE L'INTENDANCE

Sont inscrits pour officier. — MM. 1 Legrand, s.-intend. adm. de 3^e cl. au gouv. mil. de Paris; Le Claire, off. d'adm. de 1^{er} cl. au gouv. mil. de Paris. — FONCTIONNAIRES. — MM. 1 Pelissier, off. d'adm. de 1^{er} cl. à l'intend. du gouv. mil. de Paris; 2 Dupré, s.-intend. mil. de 3^e cl. au 3^e corps d'armée; 3 Tellier, s.-intend. mil. de 3^e cl. du gouv. mil. de Paris.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES BUREAUX. — MM. 1 Lespagnardelles, off. d'adm. de 2^e cl. au 4^e corps d'armée; 2 Micoult, off. d'adm. de 1^{er} cl. au 15^e corps d'armée; 3 Parfu, off. d'adm. de 2^e cl. au 20^e corps d'armée.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES. — MM. 1 Morcier, off. d'adm. de 2^e cl. du gouv. mil. de Paris; 2 Collin, off. d'adm. de 1^{er} cl. du gouv. mil. de Paris; 3 Trubert, off. d'adm. de 1^{er} cl. au 9^e corps d'armée.

TÉLÉGRAMME MILITAIRE DE 2^e LIGNE

Pour chevalier de la Légion d'honneur. — MM. 1 Troubet, sous-direct. de la télégr. milit.; 2 Goupil, sous-direct. de la télégr. milit. (nommé chef de bat. de rés. du génie par décret du 28 mai 1904); 3 Thomas, direct. de la télégr. milit.

TRÉSORIER ET POSTES AUX ARMÉES

Pour officier de la Légion d'honneur. — M. Garnier, pour général; M. de Fontaines, chef du gouv. à la 4^e section.

Sont inscrits pour chevalier:

INTERPRÈTES MILITAIRES. — M. Chou, off. inter. de 2^e cl. de rés.

TRÉSORIER ET POSTES. — MM. Fontaine et Légrand, principaux; Bouillier de Holdenstad, chef de compt. à la 4^e section.

CHASSEURS FORESTIERS. — MM. Frououx, cons. des eaux et forêts à Plainfaing; Rouyer, cons. des eaux et forêts à Lons-le-Saunier; Bastien, cons. des eaux et forêts à Tunis; Neibourg, cons. des eaux et forêts à Chaumont.

CORPS MILITAIRES DES DOUANES. — MM. Wehré, cap. 1^{er} cl. Mauberge; Rouchal, cap. 1^{er} cl. 12^e bat.; Delattre, cap. 1^{er} cl. 3^e bat.;

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE. — Sont inscrits pour officier. — MM. Bouchet et Bigalet, chefs de bat.; Buyck, lieutenant-col.; Lavrière, chef de bat.; Peignaux, lieutenant-col.

Sont inscrits pour chevalier. — MM. Dupetit, s.-lieut., et Lévyque, lieutenant; Bernardini, adjud.

ARTILLERIE. — Pour officier. — M. Guiard, chef d'esc. de réserve.

Pour chevalier. — M. Delmas, cap. de réserve. CORPS DE SANTÉ. — Pour officier. — M. Canolle, méd. princ. 2^e cl. de réserve.

Médaille militaire. — Tableau pour 1904

INFANTERIE

1 Palme, serg. de rés. au 4^e zouaves; 2 Lambert, adj. au 28^e rég. terr.; 3 Léonard, adj. au 35^e rég. terr.; 4 Tanton, serg.-maj. au 45^e rég. terr.; 5 Mizanin, serg. au 54^e rég. terr.; 6 Julien, serg. au 119^e rég. terr.; 7 Fonfroide, serg. au 40^e rég. terr.; 8 Küppers, serg. au 138^e rég. terr.; 9 Ansel, serg. au 121^e rég. terr.; 10 Stockel, serg. de rés. au 42^e rég. d'inf.; 11 Rondal, serg. de rés. au 20^e rég. d'inf.; 12 Saquet, serg. au 48^e rég. terr.; 13 Dérappé, serg. au 45^e rég. terr.; 14 Thomas de la Borde, serg. (serv. des places de Paris).

15 Mégy, serg.-maj. de rés. au 3^e rég. d'inf.; 16 Cardinaud, adj. au 67^e rég. terr.; 17 Ramés, adj. au 132^e rég. terr.; 18 Peyrad, adj. au 119^e rég. terr.; 19 Boubaix, adj. au 21^e rég. terr.; 20 Gaillard, adj. de rés. au 13^e rég. d'inf.; 21 Riocel, serg. de rés. au 4^e rég. d'inf.; 22 Paget, adj. de rés. au 4^e rég. d'inf.; 23 Lefèvre, adj. de rés. au 132^e rég. d'inf.; 24 Régérat, adj. au 98^e rég. terr.; 25 Oyselet, adj. de rés. au 133^e rég. d'inf.; 26 Thouvenel, adj. au 100^e rég. terr.; 27 Linarès, adj. au 96^e rég. terr.; 28 Nicolas, serg. au 100^e rég. terr.; 29 Marque, adj. au 10^e bat. de zouaves; 30 Handelle, serg. de rés. à la 1^{re} sect. de secret. d'ét.-maj. et de recrut.; 31 Pommerol, adj. de rés. au 128^e d'inf.

CAVALERIE

1 Krasny, mar. des log. à l'esc. terr. du 6^e rég. de chass. d'af.; 2 Pallier, mar. des log. chef à l'esc. terr. de caval. lég. de la 12^e rég.

ARTILLERIE

1 Deménil, mar. de log. au gr. terr. du 2^e bat.; 2 Louis, musicien au bat. des canonniers sédentaires de Lille; 3 Merle, trompette au gr. terr. du 37^e rég.; 4 Marchal, mar. des log. au gr. terr. du 40^e rég.; 5 Ostermann, adj. au gr. terr. du 11^e rég.; 6 Colley, adj. terr. gouv. mil. de Paris; 7 Robert, adj. de rés. au 8^e rég.; 8 Bontemps, adj. au gr. terr. du 21^e r.-g.

TRAIN DES ÉQUIPAGES MILITAIRES. — 1 Goutes, mar. des log. chef au 12^e esc. terr.

GÉNIE. 1 Jeannot, chef d'équipe.

SERVICES DE CHASSEURS DE FER DE CAMPAGNE. — A titre d'ancienneté de services MM. 1 Veyan, homme d'équipe de 1^{er} cl. à la 1^{re} sect.; 2 Tibeault, empl. compt. télégr. de la 7^e sect.

CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS. — Ancienneté de services: MM. 1 Jacques, chass. à la 17^e comp. act. de chass. forest.; 2 Gassan, chass. à la 29^e bis comp. act. de chass. forest.; 3 Gastal, chass. à la sect. de chass. forest. de Villefranch; 4 Croisé, capot, de la 4^e bis comp. act. de chass. forest.; 5 Schärer, capot, à la 4^e bis comp. act. de chass. forest.

CORPS MILITAIRES DES DOUANES. — Ancienneté de services: MM. 1 Cosmaggio, brig. au 13^e bat. de douaniers, 4^e comp.; Thuillier, brig. au 13^e bat. de douaniers, 3^e comp.; 2 Moncade, préposé au 19^e bat. de douaniers, 1^{er} comp.; 4 Trigot, brig. au 19^e bat. bis de douaniers, 1^{er} comp.

INFANTERIE COLONIALE

Sont inscrits d'office au tableau de concours de 1901. — Les caporaux et soldats du 3^e étranger: May, Melmisse, Vandenbrouck; Korfesfeld, Stackler, Muller, Seeman (combat d'El-Moungar).

ARTILLERIE COLONIALE

1. Reyraud, mar. des log.

École polytechnique

Liste des candidats de Paris admissibles aux concours antérieurs à 1904. — LAROUSSE, LANCENON, LARIEU, Le Bigot, Le François des Courts, Legris (E.), Lemay, Lescurer, de Liencourt, Limasset, Lombard, Louis, Mangard, Marchand, Masse, Mathieu de Vienne, Maury, Mengin-Lecreux, Montigny, Mouffard, Nicaud, Ollivé, Petit (Daniel), Petit (René), Poirer, Robert de Saint-Victor, Septembre, Simon (Pierre), Sommer, Thuillier Talée, Vavon, Verzieux, Viel, Vieillard, Vincent, Val ter, Auzas, Bard, Barnabé, Briat, Besseige, Billef, Botin, Bournois, Bourdès, Brion, Cazanove, Chabal, Chanoine, Colcombet, Corpet.

de l'hop. mixte de Tours; Pouchet, méd. princ. de 2° cl., méd. chef des salles milit. de l'hop. mixte de Tours, est dés. pour l'hop. milit. de Bordeaux; Hassler, méd. princ. de 2° cl. à l'hopit. milit. de Bordeaux, est nommé méd. chef des salles milit. de l'hop. mixte de Saint-Etienne; Berthier, méd.-maj. de 1° cl. à l'hop. milit. d'ex. militaires d'Aix-les-Bains, est dés. pour l'hopit. milit. de Bordeaux.

De l'hop. méd.-maj. de 1° cl. au 32° d'art., est dés. pour l'hopit. milit. d'aux minier. d'André-les-Bains; Baudouin, méd.-maj. de 1° cl. à l'hopit. milit. du camp de Châlons, est dés. pour l'hopit. milit. de Bourges; Simonin, méd.-maj. de 1° cl. à l'hopit. milit. de Marseille (bactériologie), est affecté à l'hopit. milit. St-Martin (prov.) pour le dét. au min. de la guerre (7^e direction); Mity, méd.-maj. de 1° cl. au 120^e, est dés. pour le 47^e d'inf.; Cherpitel, méd.-maj. de 2° cl. au 10^e bat. de chass., est dés. pour le 32^e d'art.; Spillmann, méd.-maj. de 2° cl. aux hôp. milit. de la div. de Tunisie, est désigné pour le 120^e d'inf.

Guillemau, méd.-maj. de 2° cl. au 102^e d'inf., est dés. pour le 19^e bat. de chass.; Jeanjean, méd.-maj. de 2° cl. au 19^e bat. de chass., est dés. pour le 10^e drag.; Capillary, méd.-maj. de 2° cl. au 15^e drag., est dés. pour le 89^e d'inf.; Ouni, méd.-maj. de 2° cl. au 98^e d'inf., est dés. pour l'orphelinat Hériot, à Laboussière (n'a pas rejoint), est maint. au 6^e M. Veltrop, méd.-maj. de 2° cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger, est dés. pour le 98^e d'inf. (n'a pas rejoint), est dés. pour l'orphelinat Hériot; Gorse, méd.-maj. de 2° cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger, est dés. pour le 10^e bat. de chass.;

Beuillies, méd.-maj. de 2° cl. au 116^e d'inf., est dés. pour le 15^e drag.; Blanchard, méd.-maj. de 2° cl. au 2^e cl. au 19^e bat. de chass.; Imbert, méd.-aide-maj. de 1° cl. au 24^e bat. de chass., est dés. pour le 102^e d'inf.; Fourneaux, méd.-aide-maj. de 1° cl. aux hôp. milit. de la div. de Tunisie, est dés. pour le 116^e d'inf.; Combe, méd.-aide-maj. de 1° cl. au 1^{er} huss., est dés. pour les hôp. milit. de la div. d'Alger; Devollet, méd.-aide-maj. de 1° cl. au 4^e d'inf. rég. d'Alger, est dés. pour le 82^e d'inf. Le Tainturier de la Chapelle, méd.-aide-maj. de 1° cl. au 39^e d'inf., est dés. pour le 3^e tirail.

Clément, méd.-aide-maj. de 1° cl. au 11^e drag., est dés. pour les hôp. milit. de la div. de Tunisie; Julien-Laferrère, méd.-aide-maj. de 1° cl. au 127^e d'inf., est dés. pour le 8^e bat. d'inf. lég. d'Arm.; Bodin, méd.-aide-maj. de 2° cl. à l'hopit. milit. de Valenciennes, est dés. pour le 33^e d'artil.; Gallouin, méd.-aide-maj. de 2° cl. à l'hopit. milit. de Lille, est dés. pour le 127^e d'inf.; Martin, méd.-aide-maj. de 2° cl. à l'hopit. milit. de Lille, est dés. pour le 24^e bat. de chass.; Ragot, méd.-aide-maj. de 2° cl. à l'hopit. milit. du camp de Châlons, est dés. pour le 2^e bat. de chass.

Rondot, méd.-aide-maj. de 2° cl. aux salles milit. de l'hop. mixte de Langres, est dés. pour le 11^e drag.; Cabanel, pharm.-maj. de 1° cl. aux hôp. milit. de la div. d'Alger, est dés. pour l'hopit. milit. du Belvédère, à Tunis; Château, pharm.-maj. de 2° cl. aux hôp. milit. de la div. de Constantine, est dés. pour l'hopit. milit. de Versailles; Vallier, off. d'adm. princ. aux hôp. milit. de la div. de Constantine (prov.), est aff. à l'hopit. milit. Desgenettes, à Lyon; Delestré, off. d'adm. de 1° cl. à l'hopit. milit. de la div. de Dunkerque (gest.), est dés. pour les hôp. milit. de la div. d'Oran;

M. Comert, off. d'adm. de 1° cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran, est nommé comm. de la 3^e sect. d'inf., gérant du dépôt du mat. de Vernon; Auguste, off. d'adm. de 1° cl., comm. la 3^e sect. d'inf. et gérant du dépôt du mat. de Vernon, est nommé gestionn. de l'hopit. milit. de Dunkerque; Mu ler, off. d'adm. de 1° cl. à la dir. du serv. de santé du 17^e corps, à Toulon, est dés. pour la dir. du serv. de santé du 11^e corps, à Nantes; Kervyn, off. d'adm. de 2° cl. à l'hopit. milit. du camp de Châlons, est dés. pour la dir. du serv. de santé du 17^e corps, à Toulon; Nicolet, off. d'adm. de 2° cl. à l'hopit. milit. du camp de Châlons, est dés. pour la dir. du serv. de santé du 6^e corps, à Châlons (affect. détach.); Manteron, off. d'adm. de 2° cl. aux hôp. milit. de la div. d'Oran, est dés. pour l'hopit. milit. du camp de Châlons.

JUSTICE MILITAIRE

Le cap. de Séré, du 140^e, est nommé rapporteur près le conseil de guerre de Grenoble, en rempl. du cap. en retr. Blondéau, démissionnaire.

Sont promus à la 1^{re} cl. de leur grade. — Les adjoints démissionnaires: MM. Bordas, à Oran; Humbert, au Mans; Guiter, à Oran.

Sont nommés adjud. commis greff. de 2^e cl. — A Tunis: M. Oudin, serg. surv. à Douera; à Oran: M. Rochais, serg.-maj. au 68^e inf.; à Alger: M. Clère, serg.-maj. au Cherche-Midi; à Constantine: M. Marchand, serg. à l'Ecole de tir du Richard.

M. Anglada, serg. commis greff. de 2^e cl. à Oran, passe en la même qualité à Bourges.

RECRUTEMENT

M. Yacher, cap. au 84^e inf., est nommé au bureau de Troyes, en rempl. du cap. David, rendu à la vie civile.

INFANTERIE COLONIALE

Les lieutenants Laroche, du 3^e col., et Arnaud, du 10^e bat. de chasseurs, permittent entre eux. M. Arnaud est placé au 3^e, à Rochefort (rang du 1^{er} Oct. 1902).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT COLONIAL

M. Off. d'adm. principal Réveillère, dés. pour l'Indo-Chine, est maintenu au service colonial à Bordeaux; le commis de 1^{re} cl. Rouard, aff. à Bordeaux, a été dés. pour le magasin de la gare de Brest; le commis de 1^{re} cl. pour Bordeaux; le magasin. de 3^e cl. Miquel, dés. pour l'Indo-Chine, est aff. au serv. col. à Marseille.

Marine

Nominations

Promotions. — Sont nommés: *chef armurier* 1^{er} cl. les chefs armur. 2^e cl. Kutschner, Dezille, Le Guell et Saguet; — *chef armur.* 2^e cl., les maîtres Escapion, Prosper et Hudolot; — *commissaire du gouvern.* près 2^e cons. guerre marit., le lieutenant de V. Pœuch; — *rapporteur* (même conseil), le lieutenant de V. Legrand; — *commissaire rapporteur* près 2^e tribunal marit., le commissaire 1^{er} cl. Minaud; — *commiss.* 2^e cl., le commis admin. Pinel; *commis* 4^e cl. *inscript. mar.*, le 2^e m. fourr. Cadé, du *Jennepas*; — *dessinateur princ.* 2^e cl., le dessinat. 1^{er} cl. Zunino.

Commandements. — Sont nommés au command.: au dépôt, à Brest, le cap. de V. Simon; — de l'*Arpentier*, le lieutenant de V. Ourdan; — d'un sous-marin, à Rochefort, le lieutenant de V. Monge.

Distinctions honorifiques

Est nommé commandeur de Saint-Olaf (Suède), le cap. de V. Laurent, ancien command. du *Cassini*.

Ont reçu des témoignages de satisfaction: le lieutenant de V. Le Coroller (zèle dans la direction de l'éc. des ouvriers mécan.); le lieutenant de V. Bergasse du Petit-Thouars et l'enseigne Chenouard (sortis premiers ex. canonn.).

Mouvements du personnel

Cap. de vais. — MM. d'Aboville, désigné p. procéder examens Ecole pilote à Bordeaux; Pagnibet, déb. *Indomptable*, résid. condit.; Passerat de Silans, résid. condit. Toulon;

Cap. de fréq. — MM. Crova, rentré congé, distrait liste emp. p. 2 m.; Ronin, rentré provisor. command. *Décadation*, rempl. Simon; Mottez, désigné p. procéder examens Ecole pilote à Bordeaux; Bériaud a repris résid. des commis, permitt. au 1^{er} Toulon;

Lieut. de vais. — MM. Carlot, congé 3 m., 1/2 sold.; Gouin d'Ambrères, congé 3 m., 1/2 sold.; Bérard sert majorité gen. Toulon; Villain rallie Cherbourg p. prendre command. sous-mar. *Algérie*; Fépoux a été emp. s. *Bretagne*; Daniel, rentré congé, sert à terre, Brest; Roux, déb. *Aouette*, conval. 3 m.; Le Cadet, déb. *Delangle* résid. 1 m.; Louvel, congé 3 m., 1/2 sold.; Auhin de

4 fr. PAR MOIS HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA GUERRE de 1870-71 4 fr. PAR MOIS

DE LA

Par le Lt-Colonel ROUSSET, ex-Professeur à l'École de Guerre

OUVRAGE COURONNÉ par l'ACADÉMIE FRANÇAISE: GRAND PRIX NEE (Valeur 5.000 francs)
6 gros volumes et 1 atlas, format in-8 (0,22 x 0,19), 2.600 pages, gravures, cartes, plans.

Le plus bel ouvrage, le plus complet, le mieux documenté, le plus autorisé que nous possédions sur la guerre de 1870, que l'Académie française a solennellement consacré, en l'honorant d'une des plus hautes distinctions, l'ouvrage qui résume en termes vibrants le grand effort et aussi les détails inévitables de la malheureuse armée de 1871 en proie à toutes les tortures, est incontestablement l'histoire générale de la Guerre de 1870-1871, écrite par le savant colonel ROUSSET, ancien professeur à l'École de guerre et ancien combattant de 1870, témoin des événements qu'il a décrits.

D'un prix abordable pour tous, 70 francs seulement.

L'ouvrage complet (6 volumes et atlas), orné d'un reliure de bibliophile très solide et très élégante, en dos chagrin, avec ornements en or, et les plats toile cuir, est livré en suite, payable à raison de 4 francs par mois, soit avec un **CRÉDIT DE 18 MOIS** accordé à tous les souscripteurs.

De plus, nous remboursons de suite presque la moitié de l'achat en offrant à tous les souscripteurs une **PRIME GRATUITE** consistant en un magnifique REVOLVER à six coups,

GRATUITEMENT

REVOLVER FIN à Six coups

Valeur réelle: **30 fr.**

sortant de la M^{re} GALAND, l'un des premiers armuriers de Paris. Admiration, bien fait, ce revolver fin, système bull-dog, est à 6 coups avec percussion centrale, calibre de 8^{mm} (320), canon rayé. Le fonctionnement de ce revolver est absolument garanti par la M^{re} GALAND; il est à chien rebondissant de sûreté, détente pliante.

Très joliment noir blanc, avec vis bleues, la crosse quadrilée en ébène véritable, sa fabrication est irréprochable. Ce revolver est un

Valeur réelle de 30 fr.

offert GRATUITEMENT à tous les souscripteurs de l'histoire Générale de la Guerre de 1870-71, est livré tout de suite en même temps que nos livres, avec sa baguette de nettoyage, dans une très jolie boîte imitation chagrin.

L'expédition des volumes et de la prime est faite dans la huitaine qui suit la commande. Adresser les demandes avec le bulletin de souscription ci-dessous, rempli et signé, ou écrire une simple carte postale, à la

LIBRAIRIE des CONNAISSANCES UTILES,
10, Rue Saint-Joseph, PARIS.

TABLE des MATIÈRES des 6 VOLUMES :

TOME I^{er}. — L'Armée Impériale (*) — Déclaration de Guerre. — Organisation des Armées. — Mobilisation. — Campagne d'Alsace. — Campagne de Lorraine.

TOME II. — L'Armée Impériale (**). — Campagne de Lorraine (suite). — Bicus de Metz. — Investissement. — Capitulation.

TOME III. — Le Siège de Paris — Marche des Armées allemandes sur Paris. — Combats des environs. — Les Sorties. — Le Bombardement. — L'Armistice.

TOME IV. — Les Armées de Province (*). — La Première Armée de la Loire: Orléans, Coulmiers, Beaune-la-Rolande, Villetaneuse, Luigny. — La Deuxième Armée de la Loire: Les Ligues de Angers, Vendôme, Le Mans.

TOME V. — Les Armées de Province (**). — Campagne du Nord: Amiens, Saint-Quentin, Pont-à-Mousson. — Première Campagne de l'Est: Dans les Vosges, Guerre de Bourges.

TOME VI. — Les Armées de Province (***) — Seconde Campagne de l'Est: La Catastrophe. — Le Passage en Suisse. — Places fortes. — Guerre sur Mer. — Conclusion

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Veuillez m'adresser un exemplaire de l'histoire de la Guerre de 1870-71, composée de SIX Volumes et UN Atlas, relié en demi-chagrin, plus toile, au prix de soixante-dix francs, que je m'engage à payer à raison de 4 francs par mois.

L'envoi me sera fait accompagné du Revolver, comme Prime gratuite.

Le _____ 190 _____

Nom _____

Prénoms _____

Qualité ou Profession _____

Rue _____ à _____

Département _____ SIGNATURE: _____

Gare la plus proche _____

L'indication de Qualité ou Profession est de rigueur. Tout bulletin en la portant pas sera considéré comme nul.

Blancpré, congé p. eaux de Drives (Savoie); Urvoy, Bazin, Loizeau, Ervin, désignés p. emb. s. vaisseau-école canonage; Delpeuch, désigné p. emb. c. second s. Léger; la spécialité de canonier est conférée à MM. Cuny, Brion, Bergasse du Petit-Thouars, Laurent, Truc; Pougoueres prend command. remorqueur *Goliath* p. conduire s.-mar. *Algérie* de Toulon à Cherbourg; Roy d'Arthez, congé p. eaux La Bourboule; Raynaud, déb. *Mousquetaire*, conval. 2 m.; Thomas, désigné p. emb. s. *Condé*; Romano, désigné p. emb. s. *Algésiras* c. profess. écol. officiers torpilleurs.

Enseignes. — MM. Bouchard, déb. *Zélee*, conval. 3 m.; Buisson, désigné p. emb. s. *Artois*, commel. off. de gym.; Deville, conval. 3 m.; Barthal, destiné à la *Fleche*, rejoint p. Marseille; Derrien, conval. 3 m.; d'Oton, Loyenski, Børenger, Kirsch, Winter et Robert, désignés p. emb. s. vaisseau-école canonage; Passerat de la Chapelle, désigné p. emb. c. second s. *Harpon*; la spécialité de canonier est conférée à MM. Chemouard, d'Huart, Blanchet, Rossel, Guérin, Vénot de Vanblanc désigné p. emb. s. torp. déf. mob. Tunisie; Caubrière, conval. 2 m.

Mécaniciens. — Méc. pr. 1^{er} cl. Fauquegnot, désigné p. emb. s. *Gueydon*; méc. pr. 2^e cl. Léon, désigné p. emb. s. *Montcaim*; méc. pr. 1^{er} cl. Kervizic désigné p. suivre essais chaudières Renard à Chalais-Madon; méc. pr. 2^e cl. Bressange, rentré congé, sert à terre, Cherbourg; méc. pr. 2^e cl. Charité, rentré congé, sert à terre, Toulon; méc. pr. 2^e cl. Jéquel, entre hôp. Brest; méc. pr. 1^{er} cl. Dulicouët, déb. *Magenta*, désigné p. funct. membre commission réglage déf. sous-mar. Cherbourg;

Liste générale de classement des **mécaniciens admissibles aux grades supérieurs** dans la branche théorique: **Pour le grade de premier maître**, les maîtres Godard, Sorques, Chalaré, Aitand, Guilleme, Jeannet, Desbois, Lambert, Blayo, Allon, Langrais, Sattoulas, Chevallier, Vidal, Lucas, Chausast, Thomas, Blein, Manuel, Loficier, Courtes, Gueil, Gisserot, Soulla, Fauré, Huguet, Mauri, Bachelin, Weber, Leson, Lestevy, et Pagan, Perhirin, Audibert, Preceptis, Philippe, A. Guinart, Kéissé, J. Corre, Boudis, Port, Bonvalot, Lesenne; les seconds maîtres Maître, Tual, Fayal, Bourcier, Maguerie, Contant, Gossiaux, Biélas, Calac, Feytout, Ratier, Retournaud, Pajot, Garcin, Legrand, Schenbelen, Blanc, Guenel, Leblau, Bonifay, Béranger, Leprieux, Fortuné, Piquau, Fancra, Tétot, Monot, Grisolle, Guillemoto, Kerhoas, Savary, Le Gousse, Dupas, Fornario, Fouré, Méviev, Bongarau, Mevel, Lacroix et Estang.

Pour le grade de maître, les seconds maîtres Maître, Estang, Feuillâtre, Martin, F. Denizet, Burckel, Joannic, Quére, Kermance, Guyon, Dulbecke, Dugroux, Pouzel, Leval, Villier, Briand, Buisson, Marin, Cornez, Justmand, Cabiech, Coudier, Cancel, Guérin, Le Comte, Rimailho, Martin, F.-L. Pranceuf, Schaeferlé, Evano, Cour, Cretin, Olyva, Coudurier, Marin, Rumeur, Seitz, Reynal, Le Meux, Bégnet, Long, Rol and, Le Peton, Laforges, Desaures, Fournier, Le Grall et Guereigneur.

Aspirants. — MM. Deléage, déb. *Châteaurenard*, conval. 3 m.; Derrien, rentré conval., rallie Toulon p. emb. esc. Méditerr.; Manière, conval. 1 m.; Avicé, conval. 1 m. **Corps de santé.** — Méd. 2^e cl. Abeille de la Colle a été emb. s. *D'Herville*; méd. 2^e cl. Chemin, prolong. conval. 2 m.; méd. 1^{er} cl. Giraud, sert hôp. mar. Cherbourg; méd. 1^{er} cl. Berriat, déb. conval. s. *Alfred*. **Commisarsal.** — Commis. 1^{er} cl. Pouliot, rentré congé, sert dist. armements, Toulon; comm. 2^e cl. Carrelet de Loisy, désigné p. funct. commiss. déf. mob. Saigon; comm. 2^e cl. Huan, destiné au *Troude*, et Chambry, de la déf. mob. Lorient, permut. emb.

Mouvements de la flotte

Dague va être désarmée à Toulon et condamnée; — *Lavoisier* arrivé Sydney; — *Troude* quitté Saint-John p. Sydney, le 24; — *Duguay-Trouin* quitté Philippeville; — *Nivère* quitera Madagascar seconde quinzaine Septembre pour Toulon en vue réparations importantes; sous-marins débarqués *Foudre*, à Saigon, le 22; — *Desaix* quitté Salonique p. Toulon; — esc. de la Méditerr. arrivée au Pirée; — *Prolet* quitera Les Hébrides p. mouiller à Nouméa, le 9 Juillet; — *Vautour* arrivé Salamine et est entré au dock.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à nos lecteurs que nous ne pouvons répondre que lettres signées très distinctement, portant une adresse pour la réponse et accompagnées de deux timbres de 15 centimes, lesquels serviront à leur répondre directement et à nous couvrir de nos frais de correspondance avec nos collaborateurs spéciaux.

Desabliaux Marcel. — Oui, vous pouvez devancer l'appel en vous engageant dans la marine et cela jusqu'au 1^{er} Novembre. Envoyez-moi votre adresse et je vous indiquerai les formalités à remplir et les pièces à fournir. 313, rue de la Loi, Bruxelles. — La place nous man que pour les renseignements que vous voudriez nous voir publier.

BANDAGE BARRÈRE

Le plus doux, le plus puissant, le plus universellement connu. — Adopté pour l'armée, élastique, sans ressort, il convient dans toutes les circonstances. Le choix de toutes les professions sans que le malade s'en aperçoive qu'il le porte. — Souvent contrefait et imité, il reste sans rival possible grâce à ses derniers perfectionnements. Essais et Brochure gratuits. — M. BARRÈRE, 3, Boule du Palais, Paris.

GRANDS MAGASINS THIÉRY & SIGRAND
81, 83, boulevard Sébastopol, PARIS
ANGLE DE LA RUE TURBIGO
VÊTEMENTS
P.-S. Sur demande envoi franco d'Echantillons et du Catalogue général illustré
SUCCURSALES EN FRANCE :
Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, Toulouse, Toulon, Nice, Dunkerque, Douai, Bethune

PARIS - Rue de Rivoli, 53
ÉCOLE PIGIER
Commerce
Comptabilité
Sténographie
Dactylographie
Langues
Correspondance
Envoi gratuit du Programme

ANGLAIS ALLEM. ITAL. ESP. RUSSÉ PORTUG. appris SEUL en 4 mois, beaucoup mieux qu'avec professeur
Nouvelle Méthode parlante-progressive donne la vraie prononciation un système clair, pratique facile p. appr. vite à partir **PUR A CENT** France-essa. 1 langue, fo. envoyer 50 c. hors France. Remandat. 10 timb. poste, rancrai à *Maître Populaire*, 13 r. du Montholon, Paris

CADEAU
utile et de valeur offert à tout acheteur
AVIS et BON CONSEIL.
Pour avoir une bonne montre garantie et au prix réel de fabrication, écrivez à E. DUPAS, Directeur du **GRAND COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE de BESANCON** (Doubs), qui envoie gratis et franco le magnifique album illustré contenant le plus grand et le plus beau choix de montres, bijouterie, réveils et pendules. Nouvelle montre **CHRONOMÈTRE LA NATIONALE**, boîte acier noir ou métal blanc, ancre 7 rubis, réglée à 10 secondes, 35 fr. 30 secondes par jour, 28 fr. 1^{er} qualité extra, réglée à 10 secondes, 35 fr. Se fait également en argent, plaque or et or. PAS DE CONCURRENCE POSSIBLE.

Les **MOUSTACHES** et la **BARBE** vous pousseront magnifiquement même à 15 ans avec **"L'EXTRAIT CAPILLAIRE VÉGÉTAL"**. Fait repousser Chee et Cils. 10,000 attestations officielles. G^{re} flac. 3^{fr} Flac. 1/75. Petit flac. d'essai 0/75 1^{re} c^{re} timbr. ou mandat à **FOUADÉ**, chimiste à *Cardillac* (Lot).

PRETS sur NUES-PROPRIÉTÉS (à l'insu de l'utilisateur) sur SUCCESIONS sans concours de co-héritiers. **CREDIT FRANÇAIS**, 2, Chaussée d'Antin, Paris 4th de Confiance. On a intérêt à comparer nos conditions. Renseign. Gratuits
JOYEUX VIVEURS & CHANTEURS
Voulez-vous rire, faire rire et amuser vos amis? Demandez les **6 Catal. illust.** réunis p. 100 c. Nouv. trucs, farces, attrapes, tours de physique, librair. sorcell., musique, chansons, trucs utiles, etc. *Envi. gratis* à **Maison G. Rigolet, 23, rue St-Sabin, Paris**
Le Gérant: G. LASSEUR
Imprimerie du Petit Journal, 61, rue Lafayette.
Moustré sur sa machine rotative chromo-typo de MARINONI
(Encres Lorilleux)

Amateurs photographes, demandez le catalogue du COMPTOIR PHOTOGRAPHIQUE COLONIAL
8, rue des Ecoles & 20, rue Monge - Paris
QUI SERA ENVOYÉ CONTRE VINGT CENTIMES

DERNIÈRE CRÉATION ARTISTIQUE et de PRÉCISION
"CHRONOMÈTRE DE L'ARMÉE" Marque Déposée
Officiers, Sous-Officiers, Soldats!
offrez-vous ce nouveau Chronomètre fabriqué spécialement à votre intention, vous le trouverez
PRATIQUE, SOLIDE, Grandeur
PRÉCIS, ÉLÉGANT. Naturelle.
Forme Extra Plate..... 62fr. — Plate..... 28fr.
Boîte métal vieil argent, mouvement à ancre, de précision. Nouvelle mise à l'heure à tirage. Garanti sérieux & ans.
La même montre en oriet contrefait (vieil argent) vaut 8 fr. en plus.
Fabrique H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANCON (Doubs)
Très grand choix de Montres, dans tous les genres pour hommes, Dames, Jeunes Gens.
DEMANDEZ LES NOUVEAUX CATALOGUES ILLUSTRÉS FRANCO SUR DEMANDE.
En fabrication "Le Chronomètre du Commerce" dans le même ordre d'idées que le Chronomètre de l'Armée.
Representants sérieux sont demandés pour la France, les Colonies et l'Etranger. Affaires faciles en raison de la bonne fabrication, fortes remises.